



Compte rendu de la séance du 28 novembre 2023

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le 28 novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures dix, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du 17 novembre deux mille vingt-trois qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12, L.2121-10 et R.2121-7.

Étaient présent.e.s :

Karine BARBAGLI, Jacques BOUTAULT, Dorine BREGMAN, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Boris JAMET-FOURNIER, Benoîte LARDY, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Antoine SIGWALT, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL.

Absent.e.s ayant donné pouvoir :

Gauthier CARON-THIBAUT a donné pouvoir à Catherine TRONCA

Shirley WIRDEN a donné pouvoir à Luc FERRY

Yohann ROSZÉWITCH a donné pouvoir à Ariel WEIL

Jimmy BERTHÉ a donné pouvoir à Karine BARBAGLI

Amina BOURI a donné pouvoir à Raphaëlle RÉMY-LELEU

Jean-Paul MAUREL a donné pouvoir à Jacques BOUTAULT

Christel TORIELLO a donné pouvoir à Aurélien VÉRON

Julien ROUET a donné pouvoir à Antoine SIGWALT

Audrey PULVAR a donné pouvoir à Florent GIRY

Arrivée de Karine BARBAGLI à 19 h 15

Arrivée de Boris JAMET-FOURNIER à 19 h 23

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 10.

Ordre du jour

COMMUNICATIONS

Communication portant sur l'Académie du Climat

Communication portant sur les personnes à la rue

Communication portant sur les Jeux olympiques et paralympiques 2024

PROJET DE DÉLIBÉRATION PROPRE

PC 2023 18 Désignation du secrétaire de séance

COMMUNICATION

Communication portant sur les investissements localisés et les investissements d'intérêt local

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC 2023 20 Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2023

PC 2023 19 Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 7 novembre 2023

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DAC 50 Subvention (12 650 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e)

2023 DAC 55 Subvention (265 000 euros) et avenant à convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris/Micadanses (Paris Centre)

2023 DAC 133 Subvention d'investissement (340 000 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre)

2023 DAC 155 Subvention (5 000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un avenant

2023 DAC 299 Subventions (4 000 euros) à cinq associations historiques dont deux dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

2023 DAC 56 Principe de la délégation du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple sans publicité ni mise en concurrence avec la Société Publique locale Carreau du Temple

2023 DAC 351 Autorisation de signer avec l'établissement public Paris Musées un contrat de production pour l'exposition « De pierre et d'eau, Histoire de la Fontaine des Innocents » (titre provisoire)

2023 DAC 455 Convention d'occupation du domaine public avec l'Établissement Culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites (Paris 1er, 6e, 11e, 14e et 20e)

2023 DAC 456 Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Maison de la Poésie » (Paris 3e)

2023 DAC 533 Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements

2023 DASCO 73 Dénomination de l'école Raphaël Esrail

2023 DU 158 Dénomination rue Madame de Sévigné (3e et 4e)

2023 DEVE 84 Dénomination « Charles Marville » attribuée à une allée du square Léopold Achille situé 5, rue du Parc Royal (Paris Centre)

2023 DAE 200 Subvention (23.000 euros) et convention avec le groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 201 Subvention (2.600 euros) à l'association Bienvenue au Village Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 202 Subvention (2.500 euros) à l'association de la Galerie Vivienne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 203 Subvention (6.800 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre, 9e)

2023 DAE 204 Subvention (1.100 euros) à l'association des commerçants de la rue de Turenne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 205 Subvention (2.000 euros) à l'UCARP Saint-Martin République pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 206 Subvention (3.900 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 207 Subvention (2.500 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 317 Ecoles d'arts appliqués – Dotations exceptionnelles pour des travaux de mises aux normes dans les écoles Boule (68 000 euros) et Duperré (23 000 euros)

2023 DASCO 108 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), subventions d'équipement (34 992 euros) et subventions pour travaux (96 177 euros)

2023 DASCO 119 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2024 (6 737 500 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

2023 DASCO 139 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024

2023 DASCO 140 Collèges publics – Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024

2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

2023 DFPE 162 Subventions accordées à 4 associations pour le fonctionnement de 5 Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) et un accueil parents-enfants dans Paris Centre et les 5e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

2023 DFPE 165 Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents

2023 DFPE 166 Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DLH 145 Location des immeubles 3, rue des Prouvaires, 24, rue Saint-Denis et 56, rue Quincampoix (Paris Centre), 23-23bis, rue Frédéric Sauton (5e), à Paris Habitat OPH – avenants aux baux emphytéotiques

2023 DLH 222 Réalisation dans diverses adresses de Paris Centre d'un programme de rénovation de 74 logements sociaux par ÉLOGIE SIEMP (subvention 1 378 840 euros)

2023 DLH 285 Réalisation 27 rue de Picardie (Paris Centre) d'un programme d'ilot de fraîcheur par la RIVP - Subvention de 289 010 euros

2023 DLH 323 Location de l'immeuble 13, rue Saint-Bon/93, rue de la Verrerie (Paris Centre) à HSF-bail emphytéotique

2023 DLH 342 Réalisation, 7, rue aux Ours (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux (7 PLA I - 4 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (310 213 euros)

2023 DLH 354 Réalisation au 66, rue de Turbigo (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 3 logements sociaux PLUS supplémentaires par Immobilière 3F - Subvention (216 199 euros)

2023 DLH 367 Réalisation 13 rue Saint-Bon (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 10 logements sociaux PLAI par HSF - Subvention (56 230 euros)

2023 DLH 399 Réalisation, 7-9 rue des Minimes (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 16 logements (8 PLAI - 5 PLUS - 3 PLS) par ÉLOGIE-SIEMP - Subvention (2 286 887 euros)

2023 DLH 405 Réalisation, 74, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 6 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (527 039 euros)

2023 DLH 442 Réalisation, 54, rue de Cléry (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 4 logements PLA I par AXIMO - Subvention (16 211 euros)

2023 DLH 347 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°17

2023 DLH 389 Réalisation, 4, rue Saint Martin, rue de la Tâcherie (Paris Centre) d'un programme d'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux familiaux et d'un Centre d'Hébergement de 50 places par RATP Habitat.

2023 DLH 403 Location par bail emphytéotique à La RIVP de l'immeuble situé 39, rue de Richelieu (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 23 logements sociaux par La RIVP

2023 DSOL 151 Aide alimentaire et actions d'inclusion numérique - Fonctionnement et investissement. Montant global 341 000 euros

2023 DSOL 159 Subventions de fonctionnement (152 350 euros) à six bagageries parisiennes au titre de 2024

2023 DSP 127 Subvention (10 343 euros) et convention avec la SCM Bretonnerie « Cabinet Médical du Marais » pour le maintien d'un cabinet médical de groupe (Paris Centre) dans le cadre du dispositif Paris Med'

2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

2023 DU 128 Régularisation rétroactive de déclassement d'une parcelle 52, rue de Sévigné (Paris Centre)

VŒU

VPC 2023 27 Vœu déposé par l'exécutif relatif à la création de logements et de logements sociaux dans l'immeuble tertiaire 52, rue de Sévigné, dans le cadre de la demande de déclassement formulée par la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations Annexes

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

2023 DVD 99 Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Saint-Martin, la transformation du parc Passage Recollets en vélostation et l'exploitation de l'ensemble

2023 DVD 118 Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – Avenants aux contrats correspondants

2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

VŒUX

VPC 2023 28 Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la circulation des personnes équipées de fauteuils roulants électriques sur les aménagements cyclables

VPC 2023 29 Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à l'augmentation des capacités d'hébergement d'urgence et à l'héritage solidaire des JOP

VPC 2023 30 Vœu déposé par Jacques BOUTAULT et les élu.es du groupe écologiste relatif à l'expérimentation à Paris Centre du nourrissage contraceptif encadré des pigeons

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Bonsoir, bienvenue dans l'ancienne mairie du 4^e arrondissement dans l'Académie du Climat pour cette séance du Conseil de Paris Centre, première séance hors les murs. J'avais fait ce que nous appelons du distanciel au moment où le COVID frappait fort encore, des séances dématérialisées, mais nous n'avions encore jamais fait de séance en présence physique dans un endroit différent. Je voudrais saluer la directrice de l'Académie du Climat, Sarah ALBY, qui comme certains d'entre nous ici est une habituée des lieux, nous en avons tenu des séances, et je vois que dans le public il y a aussi les habitués des anciennes séances, sessions du Conseil du 4^e arrondissement, et pour certains d'entre nous ce n'est pas sans une certaine nostalgie que nous sommes de retour ici. C'est exceptionnel, c'est dû à des circonstances particulières puisque la salle des mariages de la mairie de Paris Centre est en travaux, est en peinture. Je l'ai vue aujourd'hui, elle va vous ravir quand vous allez y retourner pour y faire des mariages, quant à la salle des fêtes, comme tous les mardis soir c'est « De la culture avant toute chose » et donc elle accueille pour les fêtes.

COMMUNICATIONS

Communication portant sur l'Académie du Climat

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je voulais en profiter pour dire un petit mot sur cette nouvelle vocation pour l'ancienne mairie du 4^e arrondissement et dire que ce n'est pas un équipement de proximité, c'est un équipement à proximité. J'ai commencé ma vie d'élu local et je crois même, Corine, pas tout à fait à la même époque, mais toi aussi dans ces murs, dans cette salle pour les conseils, dans cette salle pour les mariages aussi. Cela nous fait très plaisir d'être là, et quelques-uns et quelques-unes étaient ici. Dire que nous, à l'Académie du Climat, même si c'est un service public tout parisien, et même qui accueille au-delà de Paris, nous en profitons largement dans le centre de Paris puisque nous avons la chance d'avoir des écoles très proches et qui peuvent venir pour des séances plus courtes.

Je voudrais saluer le fait que depuis l'ouverture en septembre 2021 nous avons eu, je crois, simplement pour nos élèves, plus de 700 élèves qui sont venus ici dans des actions pédagogiques pendant le temps scolaire. Je ne vais pas citer toutes les écoles, mais cela va de l'école Renard, Saint-Martin, Saint-Louis, des Quatre Fils, Vaucanson, Moussy, au collège Charlemagne ou au lycée Massillon, même vous le voyez des établissements privés. Près de 300 enfants ont été accueillis et sensibilisés sur le temps extrascolaire, généralement via les centres de loisirs, pendant les vacances scolaires ou le mercredi et cela concerne là encore des écoles du 1^{er}, du 2^e, du 3^e arrondissement.

Et puis aussi, ici sont accueillis des écodélégués collégiens et des écodélégués lycéens. Vous voyez bien que c'est la vocation ici d'accueillir des enfants depuis la maternelle

jusqu'au lycée avec la présence permanente, en coopération avec l'académie de Paris qui a délégué un membre permanent de l'académie de Paris, du rectorat, qui a son bureau ici et qui travaille sur ces écodélégués. Cela concerne plusieurs collèges, cela concerne des lycées, Pierre Lescot, Victor Hugo, Simone Weil.

Il y a d'autres projets, je ne vais pas citer tout ce qui a été fait, mais je voudrais citer 2 activités auxquelles j'ai participé, ou en tout cas assisté. D'abord l'accompagnement de nos services des espaces verts, la DEVE, des collégiens de Couperin et des centres de loisirs venus participer à la végétalisation de squares locaux, j'y ai assisté, j'y ai participé même. Et puis, des enfants des écoles de Paris Centre qui ont cuisiné. C'est quelque chose que nous avons commencé ici en lien avec de grands chefs et de grandes chefs qui viennent bénévolement encadrer les enfants qui cuisinent ici pour qu'ensuite, les personnes sans-abri qui sont reçues au petit déjeuner organisé avec Emmaüs Solidarité au sein de l'Académie puissent avoir une espèce de geste de solidarité intergénérationnelle et également de localité, de proximité. Ce qui me permet de rappeler que je crois que l'Académie du Climat fait partie des établissements, des institutions culturelles et municipales qui vont accueillir de nouveau des petits déjeuners avec Emmaüs ici et au Centre Pompidou, au Forum des Images et dans d'autres lieux de tout Paris Centre. Nous pourrions parler de cela.

Je sais que l'Académie du Climat fait souvent parler d'elle au Conseil de Paris, il y a parfois des plaintes sur le bruit, sur la musique, sur quoi que ce soit, mais ce que je voudrais saluer c'est d'abord l'incroyable entretien patrimonial qui s'est poursuivi ici, nous sommes dans une salle magnifique que nous avons commencé à repeindre autrefois. Les travaux se poursuivent, il y a des travaux à la fois respectueux du patrimoine de cette mairie et également du climat puisque c'est bien normal que nous fassions ici des travaux assez exemplaires qui préfigurent ce que peut être la rénovation thermique dans des bâtiments qui, s'ils ne sont pas classés encore aux monuments historiques, sont en tout cas extraordinairement patrimoniaux, nous sommes évidemment dans le secteur sauvegardé du Marais ici.

Je voudrais aussi saluer l'incroyable travail qui est fait avec tous les établissements d'enseignement publics, privés, je l'ai dit, des plus petites classes aux plus grandes et me féliciter de cette vocation scolaire pédagogique de l'Académie du Climat. Encore une fois merci à Sarah ALBY, nous avons tout à l'heure aperçu Serge ORRU qui est président du Conseil d'orientation de l'Académie du Climat, je crois qu'il est déjà reparti. Je voudrais vous remercier et demander à l'ensemble du Conseil de remercier la directrice pour cet accueil dans l'Académie du Climat.

Applaudissements.

Je rappelle que la vocation de l'Académie est de travailler au rayonnement de ses missions dans tout Paris, mais que nous avons un statut privilégié et que nous continuons à utiliser l'Académie. D'abord, elle accueille une bibliothèque, la bibliothèque Arthur Rimbaud qui s'est même étendue et qui a un espace pour les enfants. Ensuite, nous en faisons un lieu de proximité aussi, merci à Sarah de nous accueillir cette année encore pour pouvoir

distribuer les fameux chocolats aux seniors, c'est une opération qui commence dès cette semaine, je crois, avec la possibilité d'utiliser ces lieux pour permettre aux seniors de faire moins de distance et de garder ce lien qui leur est très cher avec ce bâtiment. Enfin, dans la série de tous les éléments événements publics ouverts ici, mais qui sont en particulier plus abordables pour Paris Centre puisqu'ils sont au plus proche, je voudrais aussi parler en plus des chocolats de la prochaine votation. Comme l'an dernier lorsque nous avons voté sur les trottinettes, sur les véhicules de gros gabarit, et peut-être même sur une question locale qui sera posée pour Paris Centre, l'Académie du Climat accueillera aussi plusieurs bureaux de vote et donc, à nouveau, les habitants pourront voter au plus près de chez eux. C'est une particularité de Paris Centre, c'est le seul territoire de Paris où il y a plus qu'un lieu où l'on peut voter, je crois que dans les plus grands arrondissements il y a 2 lieux et bien nous en aurons à nouveau 4. Voilà ce que je voulais vous dire ce soir en ouverture du Conseil.

Communication portant sur les personnes à la rue

Je vais enchaîner directement puisque j'ai évoqué la situation des personnes à la rue. Je voudrais vous en parler un peu en vous disant que comme chaque année à cette époque, au moment où le grand froid arrive, nous annonçons les dispositifs de solidarité hivernale mis en place. J'ai déjà commencé à vous parler des dispositifs alimentaires, ceux-là seront évidemment reconduits, mais nous sommes dans une situation assez critique, c'est très dur, cela ne vous a évidemment pas échappé. Il y a d'abord des publics à la rue avec un nombre, une densité que nous n'avions pas vue depuis sans doute avant le confinement qui résulte de beaucoup de choses. Je ne vais pas présumer et les résumer toutes, mais certainement du fait qu'il y a une déprise des dispositifs étatiques mis en place pendant le confinement et qui décroissent au moment même où les besoins sont plus criants que jamais, par un effet de pauvreté, aussi par des gens qui sont arrivés en France et qui sont accueillis ici.

Aujourd'hui, vous le voyez comme moi, partout dans la rue il y a énormément de gens qui dorment, des tentes se multiplient dans certains lieux en particulier et nous voyons surtout une situation que nous croyions désormais éteinte, c'est-à-dire des familles entières, des enfants, qui sont à la rue. Je voulais dire ici, je n'ai pas du tout envie d'être dans la polémique, mais j'ai appelé à plusieurs reprises le préfet de région qui, je le rappelle, porte l'obligation étatique de mettre à l'abri les personnes qui sont à la rue et aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, nous n'avons pas de solution pour les presque 200 tentes qui sont installées devant l'école Saint-Merri. C'est une situation qui émeut à juste titre les habitants, les parents, nous sommes alertés, nous sommes appréhendés par beaucoup de gens qui nous demandent des comptes. Je leur rappelle juste, je le fais avec humilité, que cette situation n'est pas nouvelle.

Il y a eu une mise à l'abri à la fin du mois d'août, nous avons passé l'été jour par jour avec nos services sociaux, avec nos services de la propreté, avec nos services aussi de la police municipale, à surveiller la situation, à encadrer ces gens, à les aider, à les accompagner. Il y a eu une première mise à l'abri faite fin août et depuis, plus rien, notamment depuis

après les vacances scolaires, nous avons vu, petit à petit, la situation et les tentes augmenter avec des situations qui sont très problématiques. Nous sommes beaucoup d'élus, bien sûr, Shirley qui n'est pas là ce soir, Karine et puis d'autres élus, nous sommes beaucoup d'élus à y aller, il y a des associations qui sont présentes, mais je le dis comme je l'ai dit aux parents, cette situation n'est pas nouvelle, nous l'accompagnons du mieux que nous pouvons depuis des semaines déjà même si elle est apparue seulement au grand jour avec le grand froid. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous en sortir tout seuls, il faut que la préfecture fasse une nouvelle mise à l'abri, elle est urgente et par ailleurs obligatoire aussi.

En attendant, comme il ne s'agit pas pour nous de nous défausser, je voulais le dire dès ce soir que les familles que nous avons, avec Karine, avec tous les services de la Ville, avec les services de la mairie de Paris Centre et nos services sociaux, avec l'aide de certaines associations, identifiées comme ayant des enfants à la rue étant scolarisés ou en cours de scolarisation – je remercie Karine qui a pu encore scolariser 2 enfants dans nos crèches cette semaine – sont désormais à l'abri depuis ce soir. Karine en arrive, nous étions il y a un instant à la mairie de Paris Centre où, je l'annonce ici, nous avons ouvert une salle de la mairie pour accueillir 3 familles avec des enfants. Hier, de manière tout à fait exceptionnelle, je crois que cela n'a encore jamais été fait, en tout cas, certainement pas dans le centre de Paris, hors de tout cadre réglementaire, nous bricolons, cela s'appelle bricoler, je le dis ici, je l'assume, nous avons ouvert une loge de gardien qui était temporairement inoccupée dans une école avec évidemment la complicité, j'emploie le mot à dessein, de la directrice, de la communauté scolaire, nous avons là aussi accueilli 2 familles qui se sont installées. J'attire l'attention de ce Conseil sur le fait qu'évidemment je prends, d'abord moi au premier chef, toutes mes responsabilités, c'est hors de tout cadre, ce n'est pas la pratique réglementaire, assurantielle, ce n'est pas normalement à nous de faire cela, mais nous le faisons et nous allons continuer à mettre à l'abri des familles avec des enfants en priorité. Je redis ici la nécessité que nous avons que l'État, à travers la préfecture de région, vienne aussi à nos côtés parce que nous ne pouvons pas tout seuls nous occuper de cette mission extrêmement importante qui est de sortir les gens de la rue.

J'ai remercié tous les services, je le refais volontiers ici, ceux de la mairie de Paris Centre, ceux des services sociaux et tous les services, de la propreté à la police municipale en passant par le Secrétariat Général en la personne de sa secrétaire générale qui est venue en personne hier avec nous pour ouvrir ces espaces.

Communication portant sur les Jeux olympiques et paralympiques 2024

Je voulais parler d'un tout autre sujet très rapidement, pardon Benoîte, je le fais vraiment rapidement, il s'agit des Jeux olympiques et paralympiques. Il y a un instant, il y a une heure, la maire de Paris a donné le coup d'envoi des illuminations de Noël qui sont aussi un éclairage de la façade de l'Hôtel de Ville aux couleurs des Jeux olympiques et paralympiques qui, je vous le rappelle, se déroulent du 26 juillet au 11 août et ensuite, pour les jeux paralympiques, du 28 août au 8 septembre. Vous savez que la cérémonie

d'ouverture, le 26 juillet, concentre une grande partie des efforts de préparation du comité des Jeux olympiques, de la préfecture de police qui a la responsabilité principale, exclusive même, en concertation et en dialogue avec la Ville de Paris et les autres parties prenantes dont nous sommes, de la sécurité de ces jeux qui posent un défi sans précédent, à ma connaissance. En effet, cette cérémonie d'ouverture se déroule non pas à huis clos dans un lieu ceint, comme c'est ordinairement l'habitude, mais dans l'espace public et en plus sur un tracé qui fait plus que 6 km et qui est donc particulièrement grand. C'est un défi de sécurité, tout le monde y travaille, nous y travaillons évidemment avec la préfecture de police.

Ce qui m'amène à dire qu'à l'heure actuelle, je ne suis pas en mesure de vous donner le dispositif de manière détaillée, ni pour la soirée d'ouverture ni pour l'accès du public. Nous aurons demain en principe une conférence de presse qui sera tenue, je crois, depuis la préfecture de police avec la présence de la maire de Paris, de son premier adjoint et de l'adjoint aux sports, évidemment. J'y serai ainsi que certains autres et nous aurons déjà de premières esquisses qui vont être faites. Ne vous attendez pas à avoir demain le détail précis, mais les grandes dates de communication des détails seront posées ainsi que la procédure pour une forme de concertation, en tout cas de discussion, avec les grands acteurs que sont les riverains et les commerçants.

J'ai demandé, et je le dis ici, que nous puissions avoir une réunion publique à la mairie de Paris Centre, qui aura vocation peut-être à accueillir d'autres arrondissements. Cette réunion pourrait intervenir, nous attendons que la préfecture de police confirme la date, dès le milieu du mois de janvier pour que tous les riverains, les commerçants, toutes les parties prenantes puissent avoir un plus grand nombre de détails, notamment des détails, c'est ce qui va être annoncé demain, sur la carte des zones rouges, des zones de différentes couleurs qui auront des accès restreints.

L'évidence, c'est impératif pour nous, est que tous les gens qui habitent dans les lieux puissent évidemment rentrer chez eux, y accéder en fonction de leurs capacités, c'est-à-dire que s'ils ont besoin d'y accéder autrement qu'à pied, qu'ils puissent le faire. Dans les grands principes, nous veillerons bien évidemment à ce que les riverains puissent accéder et que les commerçants puissent soit accueillir leur public soit être informés et dédommagés si ce n'était pas le cas.

Pour le reste, dans le centre de Paris, nous aurons des épreuves, le départ du marathon surtout et beaucoup d'animations, tout cela sera sur notre site. Au Carreau du Temple, nous accueillerons le centre des médias indépendants, les médias dits non accrédités, ce qui veut dire les médias qui sont non sportifs, qui ne couvrent pas les épreuves, mais qui couvrent tout le reste de la vie à Paris pendant les Jeux olympiques et paralympiques, en face de la mairie de Paris Centre.

Je ne vais pas redire tout ce qui est déjà information publique. Benoîte, si tu veux ajouter un mot, n'hésite pas. J'attire votre attention sur le fait que les conditions d'accès pendant les Jeux olympiques et paralympiques ne sont pas encore publiques, une partie sera dévoilée demain, ce sera une partie très vue d'avion, si je puis dire, ou de drone. Nous

aurons demain ce calendrier qui nous permettra à nous, mairie de Paris Centre, de jouer ce rôle d'affinage et de travail avec l'ensemble des parties prenantes. Je pourrais vous parler de la Flamme, tu veux dire un mot de la Flamme ?

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

En plus de la conférence de presse, il va y avoir une réunion avec le préfet à la mairie avec les adjoints et les maires le 6 décembre.

La Flamme sera dans Paris le 14 juillet et le 15 juillet avec forcément un passage dans Paris Centre. La Flamme pour les paralympiques ne circule pas, il y aura 12 flammes, une dans notre arrondissement qui sera au Carreau du Temple. Si vous avez des questions à me poser, je vous réponds.

J'ai un certain nombre d'informations. Il va y avoir aussi des olympiades pour les habitants de Paris Centre, c'est important parce qu'ils vont devoir s'inscrire, mais ce sera sur d'autres sites. Il va y avoir un porteur de Flamme, pour l'instant. Si vous avez des questions, c'est le moment de les poser.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous aurons une réunion publique, nous pourrons poser plus de questions en détail. Il y a quand même beaucoup d'informations qui sont proposées. Il y a une lettre d'information personnalisée, je ne sais pas très bien ce que cela veut dire, mais apparemment on peut s'inscrire sur <https://infojeux.paris.fr> pour avoir une lettre d'information qui, je crois, tient compte de son lieu d'habitation. Je vous invite à vous inscrire si vous le voulez. Benoîte en a parlé, il y aura beaucoup d'animations, et pour ces animations il y aura un appel à projets qui va être lancé, je crois, incessamment, pour que des associations puissent se manifester.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Nous avons annoncé un appel à projets et sur le parvis de l'Hôtel de Ville il y a une enveloppe pour les associations qui veulent candidater et faire des animations.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Absolument. Tu l'as dit, le parvis de l'Hôtel de Ville sera animé, comme le seront certains lieux dans chaque arrondissement de Paris. Il y aura aussi des lieux qui accueilleront, notamment ici à l'Académie du Climat, QJ aussi, Quartier Jeune, dans l'ancienne mairie du 1^{er} arrondissement. Et puis dans l'ancienne mairie du 2^e, qui accueille nos services sociaux pour Paris Centre.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Ils appellent cela des sites totémiques.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce sont des sites totémiques, je ne sais pas très bien ce que cela veut dire. Tu as dit que la Flamme passerait par le centre de Paris, effectivement, nous avons insisté pour qu'il y ait des lieux symboliques, des lieux historiques, des lieux culturels, populaires, festifs et donc ce sera à l'Hôtel de Ville, le musée Carnavalet, le mémorial de la Shoah et le mur des Justes en particulier, la maison de Victor Hugo, Notre-Dame et le Louvre.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Peut-être juste prévenir si vous avez des amis qui veulent venir aux Jeux olympiques qu'ils ne prennent surtout pas l'avion le jour de la cérémonie parce que les aéroports seront fermés, cela a été publié partout.

Calme

WEIL, Maire de Paris Centre

Je laisse chacune des personnes qui ont commenté l'état des transports pendant les Jeux olympiques et paralympiques, tout cela est public. Le ministre des Transports a dit que cela serait compliqué avant de dire que ce serait simple, mais vous allez voir, nous aurons plus d'informations cette semaine. Je vous invite à vous renseigner là-dessus, *stay tuned*, comme l'on dit, puisque demain il y aura cette conférence de presse et j'annoncerai, dès que nous l'aurons calée avec la préfecture de police, sans doute tout début 2024, une réunion publique. Comme le dit Benoîte, elle reste à votre disposition.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PROPRE

PC 2023 18 Désignation du secrétaire de séance.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce qui nous permet de commencer, nous avons commencé les communications, nous n'avons pas besoin d'avoir le quorum, j'ai un petit peu procédé à l'envers, je n'ai pas annoncé le secrétaire de séance. J'y pense maintenant parce que nous allons rentrer proprement dans les communications qui font vraiment partie du Conseil.

Je vous propose, si tout le monde est d'accord, que ce soit Luc FERRY, car le sort l'a désigné cette semaine pour ce mois, pour être le secrétaire de séance. Luc FERRY, si vous êtes d'accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Tout le monde est d'accord, c'est Luc FERRY qui est désigné secrétaire de séance.

J'en profite pour annoncer les pouvoirs, il y en a beaucoup.

Le Maire de Paris Centre annonce les pouvoirs.

Nous avons le quorum et nous avons ces pouvoirs qui seront représentés ce soir.

COMMUNICATION

Communication portant sur les investissements localisés et les investissements d'intérêt local

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Après les premières communications, nous avons une communication qui est proprement spécifique à Paris Centre en même temps qui est classique, c'est celle sur les investissements localisés, les investissements d'intérêt local pour 2024.

Chaque année, nous choisissons, ce n'est pas obligatoire, mais nous avons fait ce choix à Paris Centre de faire une communication pour donner un peu de transparence sur ces montants. Vous vous rappelez, à chaque fois, j'explique que le budget propre des mairies, celui sur lequel nous votons et nous devons voter en Conseil local, c'est l'ESA, le fameux État Spécial d'Arrondissement, ce sont vraiment des termes assez compliqués, techniques et qui ne représentent pas tellement ce qu'ils sont. C'est le budget propre de la mairie, ce sont quelques millions, mais cela ne représente pas du tout les montants que nous engageons sur le territoire. Ces montants sont ventilés dans différents outils comptables qui obéissent à des logiques politiques différentes dans leur fixation, qui sont fixés par des règles, des règlements.

Pour ce qui concerne les investissements d'intérêt local, ceux-là obéissent à un règlement qui, à l'heure actuelle, conduit tous les maires, avec la maire de Paris, à avoir une conférence de programmation des équipements, qui s'est tenue le 10 novembre dernier dans laquelle nous nous mettons d'accord au terme de négociations et de discussions qui ont lieu entre les services pour fixer ces investissements d'intérêt local. Nous disons qu'ils ne sont pas tout à fait notre main, mais en réalité il y a un processus politique qui permet de les contrôler afin qu'ils soient bien dans l'intérêt local.

Les investissements localisés sont des investissements qui généralement concernent de grandes opérations de création de structures, de restaurations. Ils sont considérés comme

étant plus loin encore puisqu'ils ne font pas l'objet d'une conférence de programmation, mais je trouve cette réputation usurpée puisqu'en réalité ce sont des projets qui généralement émanent même de l'arrondissement. Je pense par exemple, mais tu vas le détailler, Luc, dans un instant, à la grande cuisine que nous allons installer pour préparer nos repas localement dans le 3^e arrondissement pour les 3 arrondissements qui sont aujourd'hui dépourvus de liaison chaude. Voilà un projet qui n'émane que de Paris Centre et qui est financé par ces investissements localisés.

Peut-être pour les investissements d'intérêt local simplement dire que dans les grandes masses, ils reflètent nos priorités. Sur les équipements de proximité, 90 % sont consacrés à nos écoles et nos crèches, plus de 4 millions et plus de 2 millions portent sur l'espace public dont 85 % portent sur notre priorité piétons, dont nous reparlerons pendant ce Conseil avec Florent GIRY dans une des délibérations, donc de grandes rénovations de voirie, de chaussées et de trottoirs.

Pour le reste, je te laisse, Luc, en ta qualité de chargé des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et surtout des finances détailler un tout petit peu, dans cet exercice de transparence, la ventilation de nos investissements localisés.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, cher public présent ce soir. Je ne vais pas avoir grand-chose à ajouter à tout ce qu'a dit Ariel, vous avez compris le sujet. Nous avons parlé des investissements localisés et des investissements d'intérêt local.

Les investissements localisés sont de deux types. Le premier type, c'est les grandes opérations de restauration et de création de structures, le deuxième type est la végétalisation et l'entretien des espaces publics et tout ce qui concerne la stratégie Embellir Paris. Ariel vous a déjà donné des chiffres globaux sur les grandes opérations de restauration et de création de structures, nous sommes sur un budget de 4,3 millions d'euros. Pour la végétalisation, entretien des espaces publics et Embellir Paris, nous sommes sur 2,7 millions d'euros.

Il a déjà dévoilé certains de ces projets. Sur le type 1, nous avons :

- 100 000 euros de travaux dans l'église Saint-Eustache,
- 2 715 000 euros pour poursuivre la création de la cuisine centrale donc Ariel a parlé qui a débuté en 2023,
- 1 500 000 euros pour la création de la restauration scolaire du collège Montgolfier, donc un total de 4,3 millions d'euros.

Pour les investissements localisés de type 2, nous avons en 2024 9 projets portés, réalisés sur ces investissements pour un montant total de 2 725 000 euros. Pour ceux-ci, nous pourrions en valoriser 6 :

- Le jardin Nelson Mandela dont l'entretien courant coûte 100 000 euros,

- Le CPA Ruth Bader Ginsburg, la sécurité du système incendie est à revoir, 50 000 euros,
- Le gymnase Berlioux avec un changement d'éclairage et de circulation, 140 000 euros,
- Entre la rue de Rivoli, la rue d'Alger et Saint-Roch, des investissements concernant les trottoirs, 55 000 euros,
- La chaussée du quai François Mitterrand, un investissement de 50 000 euros,
- Place de la République, provision, réfection de trottoirs de 90 000 euros pour les 3 arrondissements qui sont autour de la place, le 3^e, le 10^e et le 11^e, soit 30 000 euros chacun.

Pour les investissements d'intérêt local, ceux sur lesquels nous avons le plus de marge dans la limite, bien sûr, de l'enveloppe définie par la Direction des finances, nous avons 4 015 000 euros pour les investissements d'intérêt local pour les équipements de proximité, et 2,3 millions pour l'espace public. Pour 2024, dans ce cadre, 44 projets sont programmés :

- 23 projets pour l'espace public, dont 19 pour les grandes rénovations de la voirie, chaussée, trottoirs afin d'entretenir le patrimoine de voirie pour un total de 1 969 580 euros,
- 4 opérations en espaces verts pour 330 000 euros,
- 21 pour les équipements de proximité dont 12 pour les affaires scolaires pour 2 400 000 euros, 7 pour la petite enfance pour un total de 1 265 000 euros, 1 pour les affaires culturelles pour 250 000 euros, 1 pour le bâtiment de la mairie pour 100 000 euros.

Nous essaierons également de valoriser quelques projets pour 2024 qui concernent la bibliothèque Charlotte Delbo, la crèche collective Francs-Bourgeois, l'école élémentaire Vertus, la crèche collective Rambuteau, l'école primaire Béranger, l'école maternelle Vaucanson, le jardin Anne Frank, la place Joachim du Bellay et le boulevard Bourbon.

Je ne vous en dirai pas plus sur ce sujet, j'espère que vous avez bien cerné de quoi il s'agit, et je n'entrerai pas plus dans le détail des différents postes budgétaires. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Luc. Ce sera versé, évidemment, au compte-rendu. J'estime que c'est normal que nous fassions une transparence, même si la structuration de ces différents budgets n'a pas les mêmes exigences de transparence pour les élus locaux que vous êtes, c'est normal que nous le fassions dans ce forum.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

PC 2023 20 Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2023

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous avons en délibération l'approbation traditionnelle des procès-verbaux.

Je vais d'abord vous demander d'approuver celui du 19 juin 2023 qui était, vous le savez, très en retard parce qu'il y a eu un problème de retranscription. Il a été réglé, il vous a été envoyé, donc si vous êtes d'accord, je vous propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2023.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

PC 2023 19 Adoption du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2023.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Concernant la dernière séance, la séance du 7 novembre 2023 pour laquelle nous avons désigné Corine FAUGERON comme secrétaire de séance, Corine m'indique qu'elle ne l'a pas nommé, qu'on ne lui a pas envoyé le compte-rendu qui a été publié sur ODS, mais il aurait été plus courtois de le lui envoyer pour qu'elle puisse en avoir connaissance sans être branchée à ODS. Donc, si je comprends bien, Corine, tu voudrais que nous le votions la prochaine fois pour avoir le temps de le relire scrupuleusement.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Oui, franchement, c'est la procédure. Il faut que le secrétaire de séance valide avant la publication sur ODS. Après, tout le monde peut l'amender, mais c'est une procédure totalement logique et inévitable. On n'engage pas les gens sans leur validation.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Évidemment, c'est la procédure. Simplement, dans l'erreur de procédure, il a été envoyé via ODS et ensuite publié en présumant...

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Envoyé par ODS et publié sur ODS, c'est la même chose. Envoyé par ODS, cela n'existe pas, c'est publié. Je dis cela comme ça, je préviens mon collègue, Luc FERRY, qu'il vérifie bien...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, nous parlons en jargon technique. Je demande au service ici de veiller à ce que Luc FERRY ait un mail et peut-être même un SMS pour lui demander de valider. ODS, pour le public qui est là, c'est le service informatique, la plateforme sur laquelle les documents s'échangent et peuvent être transmis sous version même temporaire. Je reporte.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

On ne peut pas amender sur ODS.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Corine, ce n'est pas un débat, j'ai dit "je reporte le vote de ce compte-rendu à la prochaine séance", il n'y a pas de problème.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DAC 50 Subvention (12 650 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e)

2023 DAC 55 Subvention (265 000 euros) et avenant à convention avec l'Association pour le Développement de la Danse à Paris/Micadanses (Paris Centre)

2023 DAC 133 Subvention d'investissement (340 000 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons l'essentiel du Conseil de Paris Centre qui vise, vous le savez, des délibérations qui seront ensuite débattues et votées définitivement ou pas au Conseil de Paris. Pour avis, nous votons toutes les délibérations qui nous concernent en partie ou en totalité.

Vous savez que nous commençons toujours dans l'ordre alphabétique des directions, les premières concernent la Direction des Affaires Culturelles qui est toujours en début de

séance. C'est donc Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture qui commence avec, je crois, une proposition de regroupement des premières délibérations. Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Oui, Monsieur le Maire. Bonjour. Chers collègues, Mesdames et Messieurs. Je propose de regrouper les délibérations DAC 50, 55 et 133, car il s'agit de compléments de subventions de fonctionnement à attribuer à l'association des Théâtres de la Ville pour le Théâtre Sarah Bernhardt, à l'association du Développement de la Danse/Micadanses et de la Cité Internationale des Arts.

Pour la DAC 50, lors des délibérations précédentes a été attribuée une subvention de fonctionnement de 12 150 000 euros hors financement de projets spécifiques à l'association des Théâtres de la Ville pour l'année 2023. Il nous est proposé de compléter ce soutien par une subvention exceptionnelle de 500 000 euros qui permettra au Théâtre Sarah Bernhardt de faire face aux dépenses exceptionnelles occasionnées par les retards du chantier, ce qui portera la subvention à 12 650 000 euros.

Pour la DAC 55, il s'agit également d'un complément afin de permettre à Micadanses, à l'Association du Développement de la Danse de pérenniser son activité particulièrement dynamique sans fragiliser sa situation budgétaire. Il nous est demandé de bien vouloir apporter un complément exceptionnel de 20 000 euros au montant de la subvention de fonctionnement prévu au titre de l'année 2023 fixant le montant global de la subvention à 265 000 euros au lieu de 245 000 euros. Deux acomptes ont déjà été versés, donc il n'y a plus que 20 000 euros à verser si vous en êtes d'accord.

La DAC 133 pour la Cité Internationale des Arts. C'est pour accompagner les travaux de rénovation à entreprendre à la Cité. Une subvention de 300 000 euros a été accordée à la Fondation en mars dernier pour ces travaux, mais l'agence d'architecture qui a été retenue par le Conseil de Paris pour conduire la rénovation s'est aperçue que certains postes avaient été sous-estimés dans l'étude de faisabilité qui avait été réalisée en amont. Afin d'aider la Fondation de la Cité Internationale des Arts à supporter une partie de ces coûts supplémentaires, il vous est proposé de lui attribuer une subvention complémentaire de 40 000 euros portant le montant de l'aide en tout 340 000 euros.

À soumettre au vote la DAC 50 pour un complément de subventions de 500 000 euros au théâtre Sarah Bernhardt.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci pour cette présentation groupée. Je propose que nous les votions séparément pour les histoires de non prise de part au vote selon les gens qui sont membres des conseils d'administration.

La DAC 50 où il y a un conseil d'administration relativement bien pourvu, s'il n'y a pas de demandes intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Une. La première porte sur le Théâtre de la Ville, Sarah Bernhardt. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité des participants.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pour la DAC 55 qui concerne Micadanses, donc il n'y a pas de sujet, et la DAC 113, je crois qu'il n'y a personne ici qui est au conseil d'administration de la Cité des Arts. Si ? Non. Nous pouvons les voter toutes les deux en même temps. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées toutes les 3 l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DAC 155 Subvention (5 000 euros) à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un avenant

2023 DAC 299 Subventions (4 000 euros) à cinq associations historiques dont deux dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec de nouveaux regroupements, je crois, Benoîte avec l'association Atelier des Artistes en exil et d'autres associations historiques. Ce sont la DAC 155 et peut-être 299.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

La DAC 155 est une subvention de 5 000 euros à l'association Atelier des Artistes en exil et signature d'un avenant. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5000 euros à l'atelier des Artistes en exil afin de lui permettre d'absorber la hausse de demandes d'accueil et d'accompagnement et donc de signer l'avenant de la convention correspondant. Nous avons signé une subvention de 60 000 euros en juin dernier, je crois, et donc cela ferait 65 000 euros. Il reste 5 000 euros à verser.

Pour la DAC 299, il s'agit aussi d'un complément, d'un ajout. Cela concerne des associations historiques dont deux à Paris Centre, dont l'objet d'ailleurs dépasse Paris Centre. La première est la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, c'est un complément de 500 euros complétant une subvention initiale de 1 500 euros. La deuxième est la Société Française de Photographie, c'est un complément de subvention, la subvention initiale était de 6 000 euros versée en juin dernier, votée par nous, et là il s'agit de compléter par 1 500 euros. La Société Française de Photographie est classée monument historique, pas

elle-même, mais les appareils photo qu'elle conserve, plus une bibliothèque qui a 12 000 titres, etc.

Je soumets à vos votes un complément de 5 000 euros pour la DAC 155 et un complément de 1 500 euros pour la Société de l'Histoire de Paris et de 1 500 euros pour la Société Française de Photographie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Donc DAC 155, DAC 299. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DAC 56 Principe de la délégation du service public relatif à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple sans publicité ni mise en concurrence avec la Société Publique locale Carreau du Temple

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons l'examen des délibérations relatives aux affaires culturelles avec la DAC 56 qui concerne le Carreau du Temple pour lequel il y a pas mal de membres du conseil d'administration qui sont dans la salle.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Il s'agit d'un principe de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple sans publicité ni mise en concurrence. L'objet de la délibération est d'autoriser le renouvellement de la délégation de service public du Carreau du Temple sans publicité ni mise en concurrence et d'entreprendre les actes préparatoires à ce renouvellement en 2024 pour que le nouveau contrat prenne effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans, la précédente durée était de 6 ans.

Il s'agit du deuxième renouvellement de la DSP que je vous demande de bien vouloir autoriser.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. C'est le lancement de cette procédure.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Je peux vous dire la procédure. Vous voulez le détail ? Ce n'est pas la peine.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non, je pense, parce que c'est une délibération qui lance simplement, qui autorise la Ville à commencer les discussions, mais nous aurons l'occasion dans le conseil d'administration en dehors d'ici où sont représentés les différents groupes et dans ce Conseil d'approuver la délégation de service public.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je dénonce les membres du conseil d'administration, 4 non prises de part au vote et tout le reste vote pour. Elle est adoptée à l'unanimité de ceux qui participent.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la Maison de la Poésie, une autre belle institution de Paris Centre. C'est la DAC 456.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Je voulais la 351.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous pouvons changer l'ordre. DAC 351.

2023 DAC 351 Autorisation de signer avec l'établissement public Paris Musées un contrat de production pour l'exposition « De pierre et d'eau, Histoire de la Fontaine des Innocents » (titre provisoire)

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

La DAC 351 est l'autorisation de signer avec Paris Musées un contrat de production pour l'exposition « De pierre et d'eau, Histoire de la Fontaine des Innocents », le titre est provisoire, qui aura lieu au musée Carnavalet du 24 avril au 25 août 2024. Un contrat de production qui organise la collaboration entre la Ville et Paris Musées pour l'exposition proposée par le COARC, Conservation des Œuvres d'Art Civiles et Religieuses de la Sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire et le musée Carnavalet. L'exposition est consacrée à l'histoire de la Fontaine des Innocents et également de son architecte Pierre Lescot, de son sculpteur Jean Goujon et de l'histoire de la place proprement dite.

Le contrat encadre les détails de cette collaboration, c'est ce que nous vous demandons de bien vouloir autoriser.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Une exposition qui vient à point nommé puisqu'en parallèle nous sommes en train de restaurer la Fontaine des Innocents, il n'y a pas de hasard.

Je vous propose de voter sur la DAC 351. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Oui, Aurélien, c'est Paris Musées. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité des participants.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DAC 455 Convention d'occupation du domaine public avec l'Établissement Culturel « Maison des Pratiques Artistiques Amateurs » pour ses 5 sites (Paris 1er, 6e, 11e, 14e et 20e)

2023 DAC 456 Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Maison de la Poésie » (Paris 3e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, c'est moi qui avais devancé dans mon excitation de voter pour la Maison de la Poésie. Nous n'avons que de belles institutions dans le centre de Paris, mais il y a aussi la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, autre belle institution. D'ailleurs, je pense que tu voulais les présenter ensemble.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Je les ai regroupées, car il est question du renouvellement des conventions d'occupation du domaine public pour la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs et pour la Maison de la Poésie.

DAC 455, il est proposé de renouveler et d'harmoniser les conventions d'occupation du domaine public pour les 5 sites des Maisons des Pratiques Amateurs à Paris Centre, celle concernée est celle de la Canopée avec une surface de 904 m² dont la valeur locative est évaluée à 449 000 euros. C'est donc l'autorisation de bien vouloir renouveler cette convention d'occupation.

La seconde pour la Maison de la Poésie est le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour la Maison de la Poésie qui arrive à échéance le 31 décembre 2023. La convention avec l'association de la Maison de la Poésie propose une mise à disposition

pour une période de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2024 assortie du versement d'une redevance de 1 500 euros par an, l'aide en nature qui en découlera sera ainsi de 26 500 euros, la valeur locative annuelle hors charges ayant été évaluée à 28 000 euros.

Je vous prie d'en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. S'il n'y a pas de questions. Je vais les faire voter séparément pour des histoires de présence au conseil d'administration et de liens.

La DAC 455. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs. Qui ne prend pas part au vote ? 2 NPPV. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En ce qui concerne la Maison de la Poésie, c'est la DAC 456. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée également à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAC 533 Conventions entre l'Académie de Paris et la Ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés des conservatoires municipaux d'arrondissements

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Puisque cela marche, nous continuons. La prochaine délibération concerne les classes à horaires aménagés et la convention entre l'Académie, la Ville de Paris et les conservatoires et c'est Karine qui présente la délibération 533 puisqu'elle concerne un projet pédagogique.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Bonsoir à toutes et tous. Je vais vous présenter la DAC 533 qui concerne la signature de conventions de partenariat avec l'Éducation nationale et la Ville de Paris, l'Académie de Paris, en l'occurrence, pour les dispositifs de classes à horaires aménagés. Il en existe plusieurs : les CHAM, classes à horaires aménagés musique, les CHAT, classes théâtre et également les CHAD.

Nous avons la chance d'avoir une ouverture de CHAD cette année, une classe à horaires aménagés danse au collège Victor Hugo à partir de la 6^e avec 24 élèves. Cela leur permet de bénéficier d'un enseignement artistique renforcé au conservatoire Mozart et en parallèle de leur scolarité au collège avec des horaires réduits au niveau des cours du collège de façon à avoir un nombre d'heures par semaine qui soit raisonnable pour des adolescents. Cela permet de continuer une pratique artistique au cœur de la vie de l'enfant, d'offrir un cursus mieux adapté en collège, comme je viens de le dire, pour éviter le décrochage scolaire puisque c'est quand même très intensif, d'augmenter les capacités d'accueil d'élèves dans les conservatoires en favorisant l'occupation des salles en journée et également de nous apporter des collégiens supplémentaires à Paris Centre dans nos collèges publics. C'est vraiment une très jolie ouverture que nous irons visiter avec Ariel lors des portes ouvertes en décembre.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur cette belle DAC 533 empruntée à Benoîte juste pour ce Conseil.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Nous avons une CHAM, nous avons une CHAD, mais nous n'avons pas encore une classe théâtre, mais cela ne saurait tarder, vu le nombre de théâtres que nous avons dans le centre de Paris. Je propose que nous étudions cela, mais chaque année sa peine, cette année nous avons ouvert la CHAD, cela augure bien pour le reste.

D'ailleurs, je dis cela sous la surveillance de Boris JAMET-FOURNIER, il y a un projet du budget participatif voté cette année, dont nous avons parlé au dernier Conseil de Paris Centre, puisque nous avons annoncé les projets, qui concerne justement un appui à la CHAM sous la forme d'achat d'instruments, je crois, que je signale ici.

C'était la DAC 533. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? J'ai un petit doute, je ne vais pas prendre part au vote en tant que membre du conseil d'administration du conservatoire. Toi aussi ? Voilà, 2. Et Antoine aussi, 3. Je vous remercie. Elle est adoptée néanmoins à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASC0 73 Dénomination de l'école Raphaël Esrail

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons aux affaires scolaires, j'ai une délibération qui concerne les affaires scolaires, elle concerne une nomination d'école au nom de Raphaël Esrail, c'est la DASC0 73. Je laisse Karine la présenter.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est une DASCO 73 qui se trouve ici, mais après nous reprendrons les DASCO un petit peu plus tard. Cette délibération concerne la dénomination des écoles. Vous savez que maintenant nous pouvons dénommer des écoles et nous l'avons fait pas plus tard que lundi dernier avec le maire, Ariel WEIL, en présence de Patrick BLOCHE et de Laurence PATRICE, à l'école des Quatre-Fils qui est maintenant dénommée école Daniel Cordier et d'ailleurs je vais vous faire passer ce joli petit fascicule élaboré par les enfants avec un travail pédagogique fait avec les associations mémorielles dont Histoire et Mémoire.

Sur cette dénomination de Raphaël Esrail, nous allons faire le même travail avec les associations mémorielles puisque nous proposons d'attribuer le nom de Raphaël Esrail à l'école polyvalente Fauconnier-Ave Maria située entre autres 4, rue Fauconnier.

La Maire de Paris a souhaité rendre hommage à cette figure notoire de la résistance pendant la Deuxième Guerre mondiale et survivant de la Shoah qui nous a quittés le 22 janvier 2022. Il était membre des Éclaireurs Israélites de France. Confronté très tôt à la montée du nazisme et de l'antisémitisme, recruté par la résistance juive en 1943, il participe à la confection de faux papiers. Il est arrêté en 1944, torturé, transféré à Drancy et déporté à Auschwitz. Il y survit 11 mois avant de subir l'évacuation organisée par les SS, subissant cette fameuse marche de la mort. Interné à Dachau avant d'être transféré au camp d'Ampfing Waldlager, il est libéré par les Américains au début du mois de mai 1945 et il rentre en France. Il retourne à Lyon et retrouve sa famille.

Vers la fin des années 80, il se consacre à un intense travail de mémoire en étant en particulier très actif au niveau de la transmission aux jeunes générations. Il s'est en particulier attelé à transmettre la mémoire de la Shoah au sein d'établissements scolaires en organisant des voyages mémoriels. Vous savez combien toutes ces transmissions et ce devoir de mémoire sont importants à Paris Centre. Il était investi également au sein de l'Union des Déportés d'Auschwitz, association dont il fut le président et dont l'amicale siège rue Beaumarchais, à Paris Centre, ainsi qu'auprès d'institutions qui œuvrent au travail de mémoire.

Commandeur de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix du Chevalier du Mérite de la République fédérale d'Allemagne et de la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, il a participé par son action, son engagement, à la défense des valeurs de la paix, de la liberté, de l'égalité et de fraternité, valeurs fortes à Paris, comme les valeurs de la république également.

Le choix de cette dénomination a fait l'objet d'échanges et de présentation en conseil d'école, d'une réunion en mairie et le travail éducatif et pédagogique qui est destiné aux enfants et bien aux enfants sera commencé en janvier, en particulier à l'occasion de la commémoration du 27 janvier avec l'association Histoire et Mémoire et sans doute l'Enfant et la Shoah.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur la dénomination de l'école Raphaël Esrail.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Je vous remercie. C'est l'occasion de saluer les Éclaireuses et Éclaireurs Israélites de France puisqu'ils ont une section place des Vosges.

Tu as évoqué Daniel Cordier qui a été la première dénomination dans Paris Centre d'une école, c'est une procédure qui est relativement nouvelle et atypique, qui avait été poussée par l'ancien maire du 16^e arrondissement, Francis SZPINER, qui a souhaité pouvoir nommer directement, alors qu'auparavant nous passions par une nomination de l'espace public, en nommant deux écoles du 16^e arrondissement du nom d'un Compagnon de la Libération, Guy Chauliac et François Jacob. Depuis, il y a eu d'autres dénominations, en plus de Daniel Cordier pour Paris Centre : l'école Anne Sylvestre qui doit encore être construite, Agnès Varda et Annette Zaidman pour le 14^e et le 10^e et Élie Buzyn pour le 5^e arrondissement. Les votes ont eu lieu, pas encore les cérémonies d'inauguration, mais je signale que dans tous les cas il s'agit d'honorer des écoles au nom de personnages qui ont joué un rôle important.

Pour ce qui concerne cette école qui avait fait un très bon travail l'année dernière à l'Ave Maria avec une association historique pour la réécriture d'une plaque en souvenir des enfants déportés pour ajouter des noms qui avaient été retrouvés par des historiens et qui manquaient sur les plaques, nous avons tout à fait espoir que ce travail continue à se faire avec les parents. Entre le vote aujourd'hui et l'inauguration, nous aurons quelques mois pour travailler avec le plein soutien de l'académie de Paris, du rectorat et de l'inspectrice en particulier.

Je vous propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Ce travail va pouvoir se poursuivre avec l'école.

2023 DU 158 Dénomination rue Madame de Sévigné (3e et 4e)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons dans des délibérations qui émanent de directions distinctes, mais qui sont bien des délibérations mémorielles. La prochaine concerne la dénomination rue Madame de Sévigné. C'est une délibération qui vient de la Direction de l'urbanisme, c'est la DU 158.

Vous rappelez peut-être qu'au dernier Conseil je l'avais déjà évoquée en disant qu'elle ne nous convenait pas dans son intitulé puisque la première proposition de la Ville avait été d'appeler la rue de Sévigné « rue Marie de Sévigné ». J'ai oublié cette proposition, nous en avons évidemment débattu, notamment avec le comité des historiens de Paris Centre, comité d'histoire de Paris Centre et nous avons tous convenus, Corine FAUGERON a fait une remarque dans le même sens d'ailleurs, que Madame de Sévigné était le nom sous lequel Marie de Rabutin-Chantal était plus connue. Donc, la plaque sera bien, la modification a été faite sur cette délibération, rue Madame de Sévigné, sur cette rue qui couvre le 3^e et le 4^e arrondissement et qui concerne notamment l'hôtel de Carnavalet dans lequel Madame de Sévigné a habité et qui est le siège du musée Carnavalet, musée de l'histoire de Paris, il était important que le comité d'histoire soit saisi.

Nous l'avons modifiée et nous la revotons, c'est l'occasion d'évoquer ce personnage important dont nous connaissons particulièrement la correspondance avec sa fille, la comtesse de Grignan, qui nous éclaire sur l'histoire du XVII^e siècle, sur l'histoire politique de France et qui est un beau monument littéraire aussi dans son style. Personnage de la rue qui avait d'ailleurs fait l'objet déjà d'une forme de mise à l'honneur puisque dans le cadre de la commande que j'avais passée à Christian GUÉMY, C215 sous son nom d'artiste, pour le grand siècle du Marais, il avait croqué son portrait sur une de ces armoires électriques située, je crois, rue de Sévigné. Je vous invite à refaire le parcours du grand siècle du Marais, nous avons déjà le portrait, elle aura maintenant son nom.

C'est la DU 158. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour Madame de Sévigné. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons. En l'absence de Yohann, c'est moi qui présente toutes ses délibérations mémorielles. La DEVE 84, autant de directions différentes avec un seul enjeu mémoriel.

2023 DEVE 84 Dénomination « Charles Marville » attribuée à une allée du square Léopold Achille situé 5, rue du Parc Royal (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine concerne la Direction des espaces verts puisque c'est de la nomination d'une allée du square Léopold Achille qu'il s'agit ; dénomination proposée par la Ville au nom de Charles Marville.

Charles Marville, né Charles François Bossu, a été peintre, dessinateur, illustrateur, mais est surtout connu comme photographe. Il est photographe à partir de 1848, c'est-à-dire à peu près au tout début de la photographie. Les photographies de Charles Marville circulent

sur différents réseaux sociaux, elles sont pratiquement les premiers documents que nous avons d'un Paris avant Haussmann. Il a continué auprès Haussmann, mais lorsque nous cherchons une photo de Paris avant Haussmann, il y a tout petit laps de temps historique où nous avons des photos et elles sont généralement de Charles Marville. Il a en particulier couvert les chantiers de restauration menés par Viollet-le-Duc en commençant par celui de Notre-Dame de Paris. D'ailleurs, juste après l'incendie, sur les fenêtres de cette salle, j'avais affiché une photo qui, je crois, était de Charles Marville et qui montrait l'échafaudage en bois de la construction de la flèche. J'ai le plaisir de vous annoncer que la flèche est complète depuis ce soir, on a posé la pointe de la flèche ce soir et on l'aperçoit, quand vous sortirez d'ici, vous pourrez l'apercevoir qui dépasse de l'échafaudage. Joyeux éclairage des travaux de Charles Marville, vers qui je vous renvoie si vous voulez les photos d'avant la construction.

Il est aussi devenu le photographe officiel de la Ville de Paris entre 1862 et 1879. Il a des photos, des reportages sur le bois de Boulogne, sur les rues de Paris quand elles étaient encore, certaines d'entre elles le sont toujours, étroites et sombres. Souvent, ce sont des photographies qui ont un petit côté évidemment désuet puisqu'elles sont en noir et blanc, sombres, mais aussi parce qu'elles sont vides d'habitants, car les temps de pause de l'époque font qu'en fait les habitants en général ne sont pas gardés sur la photo, ne sont pas imprimés parce qu'ils se déplacent trop vite.

Je pourrais discourir longtemps, d'ailleurs je pense que nous proposerons, Karen TAÏEB vous a peut-être déjà fait la proposition sinon nous lui soumettrons de faire une conférence sur Charles Marville, peut-être dans le cadre de « De la culture avant toute chose », Benoîte. Il y a des œuvres visibles au musée Carnavalet, elles sont aussi accessibles sur les sites des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. La Bibliothèque Historique de la Ville de Paris conserve un fonds de 860 plaques de verre et de 236 épreuves, donc nous pourrions aussi faire quelque chose comme nous avons fait récemment avec un fonds de photos de la BHVP qui n'avaient jamais été développées dont nous avons fait des tirages. Benoîte, pourquoi pas pour Charles Marville.

Il est très connu, son atelier était dans le 14^e arrondissement, apparemment le 14^e n'a pas pensé avant nous à l'honorer, donc nous l'honorerons de cette allée. Si j'ai un tout petit regret, c'est que nous aurions pu lui consacrer peut-être un lieu un peu plus mémorable, mais c'est une première et c'est déjà pas mal, qu'une allée dans le square Léopold Achille. Je pense que Charles Marville est probablement plus connu que Léopold Achille, et c'est dit sans aucune acrimonie pour ce parfumeur et écrivain qui était membre du parti radical et conseiller municipal de Paris, ancien adjoint au maire du 3^e arrondissement de Paris.

Je vous remercie. Je ne sais pas s'il y a des questions. Oui, Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Je voulais quand même préciser que ce qui est très intéressant, c'est que Napoléon III adresse une commande à Charles Marville avant de se lancer dans les grands travaux et

lui demande de photographier le Paris qu'il va détruire. Il a vraiment cette mission de constituer cette banque d'images pour que nous puissions toujours voir ce qu'était Paris avant. Je pense que dans l'idée de Napoléon III il y avait le avant/après, et donc l'après est beaucoup plus beau que l'avant. La qualité des photos est assez exceptionnelle. Je me souviens, il y a une quarantaine d'années, il y avait un petit combat entre deux institutions de Paris Centre qui était la BHVP d'un côté et le Musée Carnavalet qui, tous les deux, disaient « c'est à moi ». Finalement, c'est resté à la BHVP, je ne sais plus comment c'est arrivé à un moment à la BHVP, et Carnavalet ne l'a pas eu, mais Carnavalet a quand même une belle collection d'objets.

Maintenant, ils s'entendent bien, c'était il y a 40 ans et il y avait vraiment une rivalité importante, qui n'existe plus aujourd'hui, entre les deux institutions.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Effectivement, la BHVP a plutôt tendance à conserver, c'est pour cela qu'elle a ces fonds de photographies et que le Carnavalet, lui, a des œuvres, des tirages. Tous les deux ont des œuvres et si on veut passer de l'un à l'autre, il y a qu'une rue à traverser, c'est assez facile. Tu fais référence à l'album du vieux Paris qui regroupe toutes ces photos. Il y avait des commandes puisqu'il était le photographe officiel de Paris. Je pense aussi à l'avenue de l'Opéra que nous aurions pu citer. Il faudra que nous fassions quelque chose d'autre que cette nomination, peut-être à l'occasion de la nomination, Benoîte, lancer une exposition de tirages de Charles Marville.

C'était la DEVE 84. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DAE 200 Subvention (23 000 euros) et convention avec le groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 201 Subvention (2 600 euros) à l'association Bienvenue au Village Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 202 Subvention (2 500 euros) à l'association de la Galerie Vivienne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 203 Subvention (6 800 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre, 9e)

2023 DAE 204 Subvention (1 100 euros) à l'association des commerçants de la rue de Turenne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 205 Subvention (2 000 euros) à l'UCARP Saint-Martin République pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 206 Subvention (3 900 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

2023 DAE 207 Subvention (2 500 euros) à l'association des commerçants de l'îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2023 (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Les prochaines délibérations font partie de ces marronniers joyeux. C'est le retour des illuminations de fin d'année et généralement, c'est Dorine en sa qualité d'adjointe au commerce et à l'artisanat qui les présente, peut-être en les regroupant. Ce sont les subventions de la Ville, puisque vous le savez, la Ville subventionne les associations qui illuminent les rues.

C'est Dorine qui présente toutes les délibérations sur ce sujet qui sont des délibérations de la Direction de l'attractivité économique.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel, mes chers collègues, cher public. Effectivement, c'est le moment d'entonner Jingle Bells ou Petit Papa Noël, la température hivernale nous invite à boire du vin chaud entre deux courses de Noël dans des rues qui sont gaiement éclairées.

Cette année, nous avons 8 associations de commerçants sur la soixantaine d'associations que compte Paris Centre qui ont installé ou qui vont installer des illuminations de Noël et qui ont demandé des subventions à la Ville. Vous savez que chaque année, depuis 2022, depuis le plan de sobriété énergétique mis en place par la Maire de Paris, ces illuminations sont limitées à 7 semaines, elles ont des horaires précis puisqu'elles doivent s'éteindre tous les soirs au plus tard à minuit et les ampoules basse consommation utilisées aujourd'hui permettent de diviser par deux la consommation énergétique.

Je vais simplement vous faire la liste des associations avec leur budget et le montant de la subvention de façon groupée, c'est une petite litanie, et j'attirerai votre attention sur une ou deux associations qui sont de nouvelles demandeuses et c'est intéressant.

- Nous avons toujours, comme chaque année, le groupement des exploitants du Forum des Halles avec un budget total de 240 000 euros, montant de subvention de 23 000 euros qui représentent 10 % du budget.
- L'association Bienvenue au Village Montorgueil avec un budget total de 8 700 euros, une subvention de 2 600 euros, soit 30 % du budget.
- La magnifique Galerie Vivienne qui déjà en temps normal, même sans illuminations de Noël, est un des plus beaux endroits de Paris Centre, un des plus beaux passages que nous avons à Paris Centre, mais est encore plus belle avec ses illuminations. Elles coûtent 9 154 euros, le montant de la subvention est de 2 500 euros, soit 27 % du budget.
- L'association des commerçants des grands boulevards sur un territoire commun au 2^e et au 9^e arrondissement avec un budget total de 27 000 euros et une subvention de 6 800 euros, soit 25 % du budget.
- Ensuite, nous avons une nouvelle association que j'ai le plaisir de vous présenter, que j'ai rencontrée lorsqu'elle s'est constituée, qui s'appelle l'association des commerçants de la rue de Turenne. Ce n'est pas toute la rue de Turenne qui est très longue et qui compte beaucoup de commerces, mais la partie de la rue de Turenne qui se trouve entre la rue des Francs-Bourgeois et la rue Saint-Gilles. Cette année, c'est leur première demande, budget total 5 500 euros, montant de la subvention 1 100 euros pour 20 % du budget.
- Ensuite, nous avons une association ancienne et bien connue qui s'appelle l'UCARP Saint-Martin République et qui regroupe les commerces du 3^e et du 10^e arrondissement sur l'axe du boulevard Saint-Martin entre la place de la République et Strasbourg Saint-Denis. C'est leur première demande de subvention pour des illuminations pour un budget total de 10 150 euros et un montant de subvention de 2 000 euros, soit 20 % du budget.
- Ensuite, nous avons 2 associations bien connues et à proximité dans le 4^e arrondissement. Au fil de l'eau sur l'Île Saint-Louis, budget 17 700 euros, montant de la subvention 3 900 euros, soit 22 % du budget.
- L'association de la rue du Pont Louis-Philippe qui fait la connexion avec l'Île. Budget total 8 450 euros, montant de la subvention 2 500 euros, soit 30 % du budget.

J'ai donc le plaisir de vous demander de voter groupées ces 8 délibérations pour un montant de budget total de 326 654 euros, un montant de subvention globale de 44 400 euros, ce qui représente environ 14 % du budget. Je vous remercie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Bonsoir à tous. J'entends de la part des commerçants du village Montorgueil que visiblement il n'y a pas eu d'accord, en tout cas, la partie 2^e arrondissement, parce que les grandes enseignes ne veulent pas contribuer et que cette année il n'y aurait pas de décorations. Alors, est-ce que la subvention tient toujours ? Est-ce qu'elle ne doit pas être effacée cette année ?

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Ils n'ont pas déposé de dossier de demande de subvention tout simplement puisque, apparemment, ils n'ont pas réussi à faire rentrer les cotisations habituelles. Par ailleurs, je sais qu'ils ont prévu d'autres projets parce qu'ils avaient des réserves et donc c'est leur choix délibéré de ne pas avoir déposé de demande de subvention. Par conséquent, la subvention ne peut pas être attribuée parce que c'est une procédure qui doit être suivie avec un dossier, un devis, notamment, et la subvention étant versée évidemment sur facture acquittée. À partir du moment où nous n'avons pas eu de dossier de demande de subvention, il n'y a pas de subvention possible.

Il y a une autre association qui est dans ce cas-là, qui n'a pas déposé de demande de subvention, c'est celle de la rue de Bretagne. D'après les informations que j'ai, l'association des commerçants de la rue de Bretagne a quand même l'intention d'installer des illuminations, mais sur son budget propre, sans demander de subvention de la Ville.

Une association de commerçants peut tout à fait décider de créer des illuminations, de demander les autorisations nécessaires d'occupation de l'espace public à la Ville de Paris, mais de ne pas demander de subvention, ce n'est pas une obligation. Évidemment que la plupart du temps elles la demandent parce que c'est quand même dans leur intérêt compte tenu des montants qui sont quand même autour de 20 % du budget, qui sont tout à fait intéressants, néanmoins ce n'est pas une obligation.

Bienvenue au Village Montorgueil qui est l'association qui est dans le 1^{er}, c'est la rue Montorgueil côté 1^{er} arrondissement, donc au sud de la rue Étienne Marcel. Voilà, je vous en prie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a 2 associations qui ont Montorgueil dans le titre, effectivement, et il y en a une qui est bien subventionnée cette année, mais qui ne l'avait pas été l'année dernière puisqu'elle était mécénée, si l'on peut dire cela comme ça, parrainée, sponsorisée plutôt. S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote en sachant qu'effectivement, il faut que l'association dépose un dossier pour bénéficier d'une participation de la Ville. Nous avons amélioré les choses puisqu'autrefois elles étaient remboursées longtemps

après, nous votions l'année qui suivait, et maintenant nous le faisons en anticipation ou quasiment en temps réel. Nous avons pu participer à quelques belles illuminations.

C'était les DAE 200 à 207. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 3, avec les pouvoirs 4, 5. Qui vote pour ? Je vous laisse compter. Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Les délibérations sont adoptées.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité des participants.

2023 DAE 317 Écoles d'arts appliqués – Dotations exceptionnelles pour des travaux de mises aux normes dans les écoles Boule (68 000 euros) et Duperré (23 000 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Après ces délibérations sur les illuminations, nous continuons dans le même domaine. Comme il s'agit des écoles d'arts appliqués, donc pour nous l'école Duperré, c'est Benoîte qui les présente.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

DAE 317. Il s'agit de dotations exceptionnelles à l'attention de l'école Boule et de l'école Duperré, en ce qui nous concerne, c'est l'école Duperré. Cette dotation exceptionnelle concerne la remise à niveau des équipements de sécurité incendie pour un montant de 23 000 euros que je vous demande de bien vouloir accepter.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pour l'école Duperré pour ce qui nous concerne.

La DAE 317. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie pour eux. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASC0 108 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (55 000 euros), subventions d'équipement (34 992 euros) et subventions pour travaux (96 177 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec des délibérations sur les affaires scolaires qui concernent les collèges. Il y a beaucoup de délibérations, il y aura peut-être des regroupements, peut-

être pas pour la première, la DASCO 108 qui concerne les dotations pour les collèges publics parisiens.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Vous allez avoir le plaisir de m'entendre pour un petit tunnel de délibérations DASCO et DLH par la suite.

Nous commençons par la DASCO 108 pour les collèges parisiens. Il fait froid, nous allons nous réveiller un petit peu. Ce sont les dotations complémentaires de fonctionnement que nous avons à chaque Conseil :

- 55 000 euros pour des dotations complémentaires de fonctionnement dont une qui concerne Paris Centre avec le collège Béranger pour des dépenses au titre du gaz pour un montant de 5 000 euros,
- Des subventions d'équipement pour 34 992 euros, dont pour César Franck le financement de casiers pour un montant de 10 000 euros,
- Les subventions pour travaux pour 96 177 euros, dont certains travaux pour François Couperin pour la réparation de portes coupe-feu pour un montant de 4 729 euros.

Je vous inviterais à bien vouloir voter ces dotations complémentaires pour les collèges publics parisiens pour la DASCO 108.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération DASCO 108 est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASCO 119 Caisse des écoles (Paris Centre) - Subvention 2024 (6 737 500 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la 119 qui concerne la caisse des écoles de Paris Centre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Si vous vous souvenez bien du dernier Conseil, nous avons voté une subvention complémentaire pour la caisse des écoles de 889 000 euros, ce qui montait le budget 2023 à 4 444 000 euros. Le budget prévu pour 2024 que nous allons voter ce soir est de 4 552 000 euros, soit une hausse modérée de 2,5 % liée à la hausse mécanique du SMIC, la hausse prévisionnelle du point d'indice, la hausse du taux des charges patronales et un remboursement revu à la hausse du Passe Navigo de 50 % à 75 % entre autres. Je vous rappelle que cette hauteur de budget de la caisse des écoles est surtout une décision politique dédiée à garder le pouvoir d'achat des familles parisiennes. C'est-à-dire que nous n'avons pas répercuté sur les familles les tarifs de cantine et certaines augmentations en particulier du nouveau marché Sogeres, mais je ne vais pas revenir sur la délibération de la dernière fois.

Je vais vous inviter à voter la subvention annuelle versée à la caisse des écoles pour un montant de 6 737 500 euros au titre de l'année 2024.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. C'était la subvention de la caisse des écoles, la DASCO 119, la subvention pour l'année prochaine. Il n'y a pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité pour la DASCO 119.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DASCO 139 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre au titre des services de restauration pour 2024

2023 DASCO 140 Collèges publics – Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous procédons à des regroupements, c'est cela Karine ?

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

J'essaie. Nous allons regrouper la DASCO 139 et 140 qui concernent des subventions d'équilibre au titre des services de restauration, d'une part pour les collèges publics en cité scolaire, c'est-à-dire ceux qui sont intégrés dans les lycées. Il n'y a pas de subventions

pour les 2 collèges de Paris Centre qui sont en cité scolaire, mais il faut tout de même voter cette DASCO 139.

Ensuite, pour la DASCO 140, c'est la contribution de la Ville au service de restauration des collèges en restauration autonome. Nous avons une particularité, il nous reste un collège qui est en restauration « autonome », c'est parce qu'ils n'ont pas de réfectoire et que pour les 5^e jusqu'à la 3^e, ils vont déjeuner au lycée Turgot. Le collège Montgolfier est concerné par cette délibération pour un montant prévisionnel de 91 941 euros. Je vais vous inviter à voter la DASCO 140 pour la contribution de 586 538 euros pour les collèges dotés d'un service de restauration autonome.

Donc la DASCO 139 et 140.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. S'il n'y a pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DDCT 124 Délibération portant sur la diversification des usages des bâtiments publics

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires. C'est celle qui gère les usages des mairies, par exemple, comme la nôtre ou comme le bâtiment où nous nous trouvons. La DDCT 124, c'est la diversification des usages des bâtiments publics, nous la votons avec une modification que tu vas présenter, Luc.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. En aparté, je dirais que je propose que le prochain Conseil de secteur se déroule en plein air, comme cela ce sera clair, nous viendrons avec des doudounes et des laines. Cela dit, nous sommes bien sûr très heureux de contribuer à la sobriété énergétique, particulièrement ce soir où nous sommes dans les murs de l'Académie du Climat.

La DDCT 124 porte sur l'utilisation des locaux municipaux pour les associations. Sur le territoire de Paris, il y a 70 000 à 80 000 associations actives, ce qui représente, et nous les remercions, 700 000 bénévoles, ce qui montre une vitalité exceptionnelle sur le territoire parisien. Pour reconnaître et pour accompagner ces associations qui sont des partenaires indispensables de l'action publique, et certaines mauvaises langues pourront dire qu'ils se substituent parfois à l'action publique, nous souhaitons mettre en place un

règlement, une tarification et un recensement de tous les espaces que l'on peut avoir dans les locaux municipaux, bien sûr sans perturber le service public municipal.

Je vous propose de voter cette délibération qui porte plus précisément sur l'approbation du règlement relatif à l'utilisation temporaire multiusage de certains équipements de la Ville de Paris – il y a 10 articles, je peux les lire, mais ils sont dans la documentation fournie avant ce Conseil – et d'adopter le tarif applicable aux associations d'intérêt général pour l'occupation de ces équipements dans le cadre de ce multiusage. Là encore, il a été mis à votre disposition les grilles tarifaires, je ne pense pas qu'il soit très pertinent d'en faire lecture, surtout que c'est très complexe et très diversifié.

Je vous propose de voter cela et de célébrer ainsi la vitalité des associations sur le territoire parisien. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Dans la version qui sera au Conseil de Paris, il y aura un amendement pour retirer une salle qui était mentionnée pour nous laisser le temps de travailler avec les services de la Ville sur l'évolution des tarifs.

C'était la DDCT 124. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La DDCT 124 est adoptée à l'unanimité et avec cette demande de modification au Conseil de Paris.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DFPE 162 Subventions accordées à 4 associations pour le fonctionnement de 5 Lieux Accueil Enfants Parents (LAEP) et un accueil parents-enfants dans Paris Centre et les 5e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

2023 DFPE 165 Appel à projets : accompagner les parents d'adolescents

2023 DFPE 166 Subventions (30 000 euros) et conventions annuelles à deux associations, ABC Puériculture et Stop VEO, pour leurs actions de prévention et de soutien à la parentalité sur tout le territoire parisien

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous repartons sur la petite enfance, ce ne sont plus les affaires scolaires, ce sont les petits et les crèches avec une série de délibérations qui sont proposées par la Direction des familles de la petite enfance. C'est Karine qui reprend la parole pour ces prochaines délibérations.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous repartons dans le monde de la petite enfance et je vais vous proposer de grouper les trois DFPE 162, 165 et 166 avec des projets d'accompagnement à la parentalité. Pour nous à Paris Centre c'est très important puisque vous savez que l'accompagnement à la parentalité est une de nos 3 priorités du plan social de territoire.

La première DFPE 162 concerne des Lieux Accueil Enfants Parents et un accueil parents-enfants. Un lieu en particulier dans Paris Centre est concerné, c'est le lieu accueil enfants-parents Thorel qui est au sein de l'Espace Solidarité Insertion Bonne Nouvelle, 9, rue de Thorel. Ce lieu est maintenant géré par le CASP.

Ensuite il y a eu un appel à projets pour accompagner les parents d'adolescents, et nous savons combien la posture des parents change quand un enfant entre, en particulier, en 6^e. Il y a eu un appel à projets et c'est une subvention de 80 000 euros sur différentes associations. Nous n'avons pas, nous, une action particulière précise qui est financée ici à Paris Centre, mais nous pourrions bénéficier des accords qui auraient été faits avec certaines associations, comme l'association Quokka avec qui nous avons déjà travaillé sur la posture des parents en 6^e. Il y a également l'association de la maison des adolescents, je ne vais pas tout vous détailler toute la délibération, vous pouvez lire. En tout cas, nous faisons régulièrement des conférences, des ateliers parents-enfants chaque année, au moins 2 ou 3 dans des écoles ou en mairie, donc nous pourrions bénéficier également de ces actions sur notre territoire.

La troisième chose, ce sont des conventions annuelles avec 2 associations ABC Puériculture et Stop VEO pour des actions de prévention et de soutien à la parentalité. Ce sont des actions dont nous allons pouvoir bénéficier, pas sur ABC Puériculture puisque ce sont des ateliers parents-enfants le samedi matin et nous avons déjà 2 samedis en famille proposés par la DFPE, je rappelle, à la crèche Bassompierre tous les samedis matin, c'est gratuit, c'est pour tous les parents et enfants de zéro à 6 ans et également la crèche 6 Rambuteau avec l'association Je d'enfant, d'ailleurs je vais les visiter ce samedi rue de Rambuteau. Nous avons déjà fait également une conférence avec l'association Stop VEO l'année dernière en mairie, il y avait 25 personnes qui participaient, mais c'est toujours cela de pris.

Je vous propose de voter ensemble ces 3 délibérations 162, 165 et 166 de la DFPE.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elles sont toutes les 3 adoptées à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à l'unanimité des participants.

2023 DFPE 184 Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la petite enfance et les familles.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cette DFPE 184 concerne le règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance avec un nouveau règlement qui colle plus à la réalité puisque l'ancien règlement est en vigueur depuis 10 ans.

En particulier, cela harmonise la qualité d'accueil des jeunes enfants avec la prise en compte des articles 28, ce sont des associations qui sont presque en délégation de service public, nous c'est Les Petits-Pères à Paris Centre.

Cela permet aussi une définition plus détaillée de différents modes de fréquentation : mode régulier, occasionnel, exceptionnel ou d'urgence. C'est vraiment intéressant, cela va coller plus à la réalité de nos familles. Certaines familles aussi veulent parfois des accueils seulement 2 jours ou 3 jours, ce sera plus flexible. Il y a l'introduction de forfaits différenciés par rapport à ces besoins différenciés.

Également, peut-être tout simplement, une des grandes avancées c'est qu'il n'est plus marqué maman et papa, mais parent 1 et parent 2, ce qui colle quand même plus à la réalité de notre territoire.

Une précision importante sur le règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance est le taux d'encadrement. Je rappelle que Paris a un taux d'encadrement qui reste vraiment exceptionnel avec 1 professionnelle pour 5 enfants non marcheurs et 8 pour des enfants marcheurs et nous tenons à la qualité de cet accueil. Vous avez vu les études qui sont sorties, évidemment les crèches municipales ne sont pas du tout concernées puisque nous gardons cette qualité d'encadrement et surtout les diplômes de nos intervenantes en crèches.

Je vous propose de voter ce nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, la DFPE 184.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons une nouvelle partie de notre Conseil, ce soir, avec les traditionnelles délibérations qui portent sur la créations de logements sociaux et qui sont proposées par la Direction du logement et de l'habitat. Vous avez très froid, c'est l'Académie du Climat, il faut s'y faire. Cela dit, je tiens à rappeler que nous avons très souvent froid ici dans cette salle, elle est relativement mal isolée, ce sont de très grandes fenêtres.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Peut-être que je me suis habitué, j'ai retrouvé mes réflexes, je ne souffre pas du froid, mais n'hésitez pas à mettre vos manteaux.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous faisons de la gym avec Benoîte, sinon. Nous allons attaquer les DLH, il y en a beaucoup.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Tu as proposé du thé, et sans que cela interrompe le Conseil, il y a du thé qui est servi juste à côté.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Et pour ceux qui parlent, ils ont le droit à ce que quelqu'un leur rapporte...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Du thé, du thé chaud ! Et peut-être des petits gâteaux. Du vin chaud, dit Corinne ! Il y en a au village de Noël sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville, je crois.

2023 DLH 145 Location des immeubles 3, rue des Prouvaires, 24, rue Saint-Denis et 56, rue Quincampoix (Paris Centre), 23-23bis, rue Frédéric Sauton (5e), à Paris Habitat OPH – avenants aux baux emphytéotiques

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

J'attaque la DLH 145 pendant qu'Aurélien n'est pas là. Nous commençons par une délibération qui autorise la conclusion d'avenants aux baux emphytéotiques conclus avec Paris Habitat en 80 pour 4 immeubles.

C'est juste un avenant pour saisie des 4 immeubles pour aligner leur durée sur 10 autres baux et pouvoir redéfinir d'ici le 31 décembre 2024 des conditions de renouvellement pour 14 baux pour 14 immeubles. J'espère que c'est clair.

Je vous propose de voter cette DLH 145 qui ne fait que prolonger des baux pour aligner 14 baux.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'était la DLH 145. Je laisse un peu de temps à Aurélien pour voter contre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est la prolongation des baux, on aligne 14 baux, on peut voter pour.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est une reconduction des baux avec nos bailleurs sociaux.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je n'ai pas vu, c'est Paris Habitat. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 222 Réalisation dans diverses adresses de Paris Centre d'un programme de rénovation de 74 logements sociaux par ÉLOGIE SIEMP (subvention 1 378 840 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec une délibération qui concerne ÉLOGIE SIEMP, cette fois, pour la DLH 222. Je dis les bailleurs parce que quelquefois certains sont au conseil d'administration.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Oui, sur ÉLOGIE SIEMP, d'accord. Sur la DLH 222, il s'agit d'un programme de rénovation dont des rénovations thermiques de 74 logements sociaux par ÉLOGIE SIEMP avec une subvention de 1 378 840 euros sur différentes adresses : 1, rue du Cloître Saint Merri, rue Charlot, 40 – 44 rue Quincampoix, rue de la verrerie, 111 et 113, rue Saint-Martin, 131, rue Saint-Martin également. Dans la délibération, vous trouverez, par an et par logement, les gains émis de CO2, les gains d'énergie et le montant théorique des économies de

charges. Je ne sais pas si vous voulez que j'aille dans le détail. Nous avons également un calendrier qui explique tout cela, et cela se fait en site occupé.

Je vous propose de voter parce que c'est plutôt très positif, une rénovation thermique entre autres de 74 logements par ÉLOGIE SIEMP.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Effectivement, ce sont des projets qui permettent de réduire la consommation énergétique et en plus de réduire la facture des locataires, les charges.

C'était la DLH 222. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Monsieur le Maire, pardon.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Pardon, Luc, je n'avais pas vu.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Shirley WIRDEN ne prend pas part au vote.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Oui, bien sûr, c'est noté. DLH 122, hormis Shirley qui ne prend pas part au vote, tout le monde vote pour. Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 285 Réalisation 27 rue de Picardie (Paris Centre) d'un programme d'îlot de fraîcheur par la RIVP - Subvention de 289 010 euros

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la rue de Picardie. Je crois que c'était toi, Corine, qui présentait la DLH 285 puisque c'est aussi la création d'un îlot de fraîcheur à l'occasion de cette délibération. Corine, à toi.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci Monsieur le Maire. Si le plan climat air énergie territorial de la Ville de Paris vise notamment à réduire l'impact carbone du bâtiment, il prévoit également l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants dont l'un des aspects est la lutte contre les îlots de chaleur urbains. La Ville a donc choisi d'inciter les bailleurs à proposer des projets complets de désimperméabilisation avec végétalisation du bâti, des cours et des espaces collectifs complétés par la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ainsi que la mise en place de protections solaires pour occulter les ouvrants afin de réguler concrètement ces îlots de chaleur pour assurer un meilleur confort aux locataires de ce parc social. C'est le versant logement social de l'opération CoprOasis.

Voici le premier projet de Paris Centre dans un ensemble de logements sociaux. Ce nouvel îlot de fraîcheur va donc permettre le rafraîchissement de la parcelle et du bâti, favoriser le développement de la biodiversité, assurer un meilleur confort d'été et plus généralement contribuer au rafraîchissement du quartier dans son ensemble, surtout que l'adresse est longée par la trame verte, rue de Picardie. Nous serions à la mairie de Paris Centre, je vous dirais que c'est juste à côté, là c'est un petit peu plus loin, mais c'est vrai que c'est tout à côté de la mairie de Paris Centre.

La RIVP est propriétaire d'un ensemble immobilier construit en 1934 situé 27, rue de Picardie qui comprend 35 logements sociaux au sein d'un bâtiment à R+7 disposant d'une cour intérieure. Le programme décline : la création de persiennes métalliques et de stores extérieurs, la récupération des eaux pluviales à des fins d'arrosage, le retour d'espaces en pleine terre, la végétalisation d'un mur et la mise en œuvre d'une végétalisation en pleine terre. En amélioration de la qualité des services il y a aussi la réfection des parties communes, peinture, sol, éclairage, l'ajout d'un rangement pour vélos, car le local à vélos originel était devenu beaucoup trop petit vu l'usage fait aujourd'hui du vélo et puis l'amélioration de l'accessibilité avec des bandes podotactiles contremarches contrastées.

Je vous propose donc d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité en accordant à la RIVP une subvention de 122 211 euros au titre du programme d'îlots de fraîcheur et une subvention de 166 799 euros au titre du programme d'amélioration de la qualité des services, soit un montant maximum total de 289 010 euros, les travaux représenteront 578 020 euros.

Je vous remercie de voter ces subventions, puisqu'il y en a 2.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Corine. Nous avons d'ailleurs fait une réunion publique de présentation de ces travaux en mairie de Paris Centre, nous les avons bien expliqués.

C'est la DLH 285. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité des participants.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 323 Location de l'immeuble 13, rue Saint-Bon/93, rue de la Verrerie (Paris Centre) à HSF-bail emphytéotique

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DLH 323 qui concerne la rue Saint-Bon, le coin de la rue Saint-Bon et de la rue de la Verrerie tout près d'ici. Karine.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cette délibération, la DLH 323 vise à fixer les conditions de location de l'immeuble ; vous allez voir un petit peu plus loin, nous aurons à la même adresse les conditions de mise en place de logements sociaux. C'est un bail emphytéotique de 65 ans avec un loyer capitalisé de 1 221 863 euros. L'immeuble a été préempté le 7 septembre 2023 pour un montant de 3 600 000 euros.

C'est un immeuble de 5 étages avec 470 m² de surface utile avec 2 commerces et 10 logements. Les façades et les toitures sont classées et il y a un projet de réhabilitation légère de l'immeuble dans le cadre du plan climat air énergie avec le remplacement des menuiseries, vous savez que ce sont les fenêtres, les encadrements de fenêtres, les remplacements des portes palières et une mise en œuvre d'isolation thermique par l'intérieur, évidemment le remplacement des convecteurs et du système d'eau chaude sanitaire avec l'utilisation de matériaux biosourcés, des volets en bois intérieur sur toutes les fenêtres. Le coût global de la rénovation est de 2 983 331 euros.

Je vous propose de voter cette location de l'immeuble à HSF-bail avec un bail emphytéotique.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Bonsoir. Karine, je n'ai pas Gauthier, alors je vais rappeler notre doctrine. D'abord, c'est une préemption, donc cela veut dire que l'on retire du marché locatif pour transformer en logement social cet immeuble, c'est financé par du loyer capitalisé, cela veut dire que ça va plomber le bilan du bailleur social pour limiter le coût pour la Mairie de Paris, mais il y aura pendant 65 ans zéro revenu sur un actif qui est fixe. Donc, c'est un investissement qui nous semble inadapté. Il y a en plus une série d'immeubles que nous allons voir les uns après les autres, cela veut dire que tous ces immeubles vont être retirés du marché,

c'est-à-dire que les Parisiens qui cherchent désespérément à se loger vont devoir aller de plus en plus loin pour ces logements qui vont être adressés à des demandes. La moyenne des demandes est de 10 ans à Paris, c'est-à-dire que les familles qui demandent, ou les célibataires, ou les jeunes couples, doivent quand même attendre de nombreuses années avant d'avoir un logement sans savoir où ils vont atterrir, c'est un peu un tirage au sort en fonction des places qui se libèrent selon un processus très obscur, cela retire la liberté de choisir son logement et cela l'affecte avec un très faible taux de rotation et donc une immobilité de ces logements très longue.

Nous allons voter contre cette délibération.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

D'accord. Peut-être dire qu'il y avait des gens qui habitaient dans cet immeuble et qui étaient en risque d'être expulsés, donc ils peuvent s'y maintenir. C'est cela aussi l'intérêt de la préemption. Sur les choses obscures, les règles de fonctionnement des commissions de logement sont très claires et je pense que si la personne qui représente votre groupe dans la commission venait un peu plus souvent, peut-être qu'elle saurait mieux les règles. Voilà.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En tout cas, elle pourrait observer par elle-même que ces règles sont très transparentes puisque ce sont des critères, que tout est anonymisé et qu'il y a une cotation. Je pense que c'est difficile de faire plus transparent que le règlement de Paris Centre qui a d'ailleurs été élaboré au début de la mandature.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je reviendrai là-dessus sur la délibération suivante, mais ce n'est pas si transparent que cela. Nous allons en reparler.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je n'ai pas compris, mais c'est une vraie question. Je pensais que ce qui gênait dans les loyers capitalisés, c'était leur utilisation jusqu'à maintenant, mais qui est désormais terminée, pour le budget de fonctionnement de la Ville. Lorsque c'est pour le budget d'investissement, il n'y a pas de problème, je l'ai dit souvent ici, les bailleurs ne sont pas mis en difficulté et ils font exactement comme nous lorsqu'on achète un appartement. Pour ceux qui ont la chance d'acheter un appartement, ils empruntent la totalité du prix et ils remboursent progressivement à ceci près que les bailleurs ont des facilités d'emprunt auprès notamment de la Caisse des dépôts, que cela les arrange d'emprunter d'un coup et que ce n'est en rien nuisible.

On peut discuter, je l'ai dit souvent, sur l'utilisation des loyers capitalisés pour le budget de fonctionnement, c'était une dérogation accordée par Bercy et à laquelle la Ville ne se prêtera plus, mais j'ai du mal à comprendre, hors de cette discussion, en quoi les loyers capitalisés posent un problème. Je ne comprends toujours pas, puisqu'ils seraient bons pour les individus et les ménages et ne fonctionneraient pas pour la Ville ou pour les bailleurs sociaux.

Au passage, tu l'as dit, l'immeuble est classé, donc voilà en plus une opération qui protège les habitants, mais qui protège aussi le patrimoine puisqu'on va pouvoir le restaurer dans des conditions qui, sans doute, n'auraient pas été assurées par le marché privé.

Je vous propose de voter la DLH 323. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Nous allons compter. Voilà, nous avons compté toutes les voix. Je vous remercie. La délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité des participants avec 4 voix contre.

2023 DLH 342 Réalisation, 7, rue aux Ours (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 11 logements sociaux (7 PLA I - 4 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (310 213 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec un autre programme d'acquisition amélioration de logements sociaux par Paris Habitat cette fois-ci, c'est la DLH 342 et c'est la rue aux Ours.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est un joli petit immeuble du 7, rue aux Ours qui a été préempté. Il s'agit du programme d'acquisition amélioration avec Paris Habitat avec une subvention de 310 213 euros.

L'ensemble se compose d'un commerce sur rue, d'un local atelier en fond de cour et de 11 logements dont 3 sont vacants et 1 occupé de façon irrégulière. Le programme prévoit 7 PLA I et 4 PLUS avec des travaux importants prévus d'isolation thermique par les façades sur cour et pignons aveugles, l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries, le remplacement des portes palières et également des radiateurs et des ballons d'eau chaude. Tous les locataires vont être relogés par Paris Habitat, sauf les locataires de commerce puisqu'ils vont rester sur les commerces. Une réunion publique a eu lieu le 20 novembre en mairie de Paris Centre en présence de Gauthier pour présenter le programme aux actuels locataires. Il faut rappeler que c'est un locataire qui s'inquiétait de la vente de l'immeuble à un fonds d'investissement qui a signalé cet immeuble à la mairie. Il y a vraiment un triple enjeu ici : protéger les habitants qui étaient donc les locataires, la création de logements sociaux confortables au niveau du confort thermique et la réhabilitation d'un immeuble patrimonial du XIXe siècle.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Là encore, un sujet de protection du patrimoine, de protection des locataires et en plus, nous avons des informations sur la transformation de cet immeuble qui n'aurait pas été pour de l'habitat et qui nous posait problème. Nous venons aussi ici protéger la destination de mètres carrés pour les locataires, pour les habitants qui en ont besoin. C'est rue aux Ours, nous aimerions bien faire la même chose avec l'ancien commissariat et transformer les bureaux en logements, mais pour l'instant nous n'avons pas encore réussi à le faire, je lui dis ici publiquement, si les propriétaires sont intéressés, nous sommes très intéressés à transformer ces bureaux en logements.

Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je rebondis sur les remarques faites précédemment. La procédure que j'ai lue d'un document de l'APUR qui décrit toute la procédure de sélection est assez opaque. D'abord, il faut remplir un peu plus de 25 critères pour faire valoir un *scoring* personnel. Je suis confronté à des gens qui ne savent pas très bien quoi remplir parce qu'il y a des critères objectifs, des critères subjectifs : « Vous sentez-vous menacés par votre conjoint ? », « Est-ce que vous sentez votre logement insalubre ? » Les critères ne sont pas objectifs donc les gens remplissent ces cases comme ils peuvent. Ils ont un *scoring* qu'ils ne connaissent pas et qui va permettre aux agents de la mairie en charge du logement de choisir 5 dossiers pour 1 appartement. À ce stade, c'est purement administratif.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ce ne sont pas les agents qui choisissent.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Ces 5 dossiers passent ensuite en commission paritaire qui en retient 3 anonymisés, évidemment, pour éviter d'avoir des sélections au faciès. Enfin, c'est le bailleur social qui choisit le dernier, le vainqueur. Il y a quand même 3 étapes, une qui se veut transparente où on passe de 5 à 3 dossiers, mais en amont et en aval, c'est l'administration et le bailleur qui choisissent.

Deuxième chose, effectivement les loyers capitalisés ne sont pas destinés aux budgets de fonctionnement pour grossir la masse salariale et finalement alimenter les budgets courants, mais aux investissements. Il y a une logique qui peut se défendre, je reconnais que cette doctrine est plus fragile dorénavant. Ce sont des actifs qui sont bloqués pendant 65 ans avec zéro revenu et de la dette. Cette dette, normalement, est remboursée au terme par des revenus, or il n'y a pas de revenus parce que les revenus, les loyers, ne couvrent même pas les intérêts.

Je conclus avec ce fait que quand les bailleurs sociaux s'endettent, ils s'endettent essentiellement à taux variable indexé sur le livret A. Aujourd'hui, les 3 principaux bailleurs parisiens, il y en a bien d'autres en Île-de-France, mais les 3 Parisiens ont 8 milliards de dettes, sur ces 8 milliards, j'imagine qu'il y a 6 à 7 milliards qui sont indexés sur le livret A. Quand le livret A passe de 0,5 % à 2 %, c'est 200 millions par an d'intérêts supplémentaires et si le livret A passait à 4 % parce que les taux d'intérêt ont continué à monter, c'est encore plus. Donc, c'est 200 millions de charges de dette qui, tout à coup, sortent de leurs résultats. Ils ne s'y attendaient pas quand ils ont acheté des masses de baux emphytéotiques. Donc, ce n'est pas si simple, c'est une dette qui engage à taux flottant. Imaginez les particuliers, comme les Anglais, coincés avec des loyers de capital variable, c'est la panique. Je pense que cela va les saigner.

En tout cas, sur cette 7, rue aux Ours, pour ces différentes raisons, on rétrécit un marché locatif qui fait que les Parisiens qui cherchent savent que dans l'heure qui suit la mise en location il y a 150 demandes et en général il est loué dans l'heure. On demande des CV, on demande les livrets d'épargne, on demande les garanties des parents, des arrière-grands-parents, des amis, cela devient un enfer pour louer. Je pense que cela contribue à renforcer ces difficultés de louer dans le marché locatif libre.

Nous voterons également contre cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Karine BARBAGLI pour répondre.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Pour la commission de Paris Centre, pour notre règlement intérieur, il n'y a absolument pas d'opacité. Quand quelqu'un vient déposer une demande logement, il vient à l'antenne logement, ce sont des fonctionnaires assermentés qui rentrent dans un logiciel tous les documents nécessaires. Toute déclaration qui n'est pas justifiée ne fonctionne pas. Il n'y a pas quelqu'un qui « se sent » ou qui « ne se sent pas ». S'il y a une violence faite aux femmes, il y a une main courante et une plainte, s'il y a un problème d'insalubrité, il y a un certificat du STH, ce sont des choses concrètes. Ensuite, la cotation se déclenche et les gens savent leur cotation puisque les agents expliquent tout cela. Ensuite, j'assure des permanences, j'ai vu plus de 800 personnes, chaque dossier est travaillé pour bien comprendre la situation dans laquelle sont les gens et avoir la cotation qui correspond. Ensuite, notre commission se réunit, nous regardons les 5 dossiers qui ont effectivement la plus forte cotation qui correspond aux caractéristiques du logement. Ce ne sont pas des agents, c'est le logiciel qui sort la cotation, donc, il n'y a pas d'obscurité à tout cela. Ensuite, effectivement, il y a une commission qui est ce qu'elle est, qui regarde les dossiers de façon anonymisée avec les services sociaux, l'ADIL 75, des élus de la majorité, une élue de l'opposition que nous ne voyons pas beaucoup. C'est une commission qui prend le temps d'examiner chaque dossier anonymisé, de poser des questions et de voter. Ensuite, les 3 dossiers passent au bailleur social qui récupère des documents dont parfois nous n'avons

pas connaissance et qui permettent de changer ou pas le *ranking* des rang 1, rang 2, rang 3. Chaque logement est précieux et ayant en face de nous des habitants qui restent à Paris Centre grâce au logement social, c'est aussi une vraie réalité que le logement social est nécessaire et indispensable.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. On me dit que les conditions de location sont terribles aujourd'hui et qu'il faut plus que cela en termes de dossiers, que cela devient aussi compliqué le logement social. Je voudrais surtout aussi remercier Karine BARBAGLI, parce que si c'est compliqué de remplir un dossier pour une location, pour un achat ou pour entrer dans le statut de demandeur de logement social, c'est une grosse partie des permanences que Karine fait 2 fois par semaine où elle reçoit des heures et des heures des gens que nous accompagnons pour les aider à remplir leur dossier, c'est aussi en toute transparence, pour les aider à ne pas laisser des cases qui seraient en leur faveur non remplies. C'est un travail énorme qui est fait avec un peu l'appui des services de la Ville, mais surtout par l'Adjointe en charge du logement que je remercie pour cela.

Je vous propose que nous passions au vote, même si l'on n'est pas d'accord. C'était la DLH 342. Qui vote contre ? 4 voix contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? C'était Paris Habitat. Qui vote pour ? Nous allons compter, c'est une demande qui nous est faite souvent de compter les voix, ce sont les procurations, normalement nous avons toutes ces informations-là. Je vous remercie. La délibération est adoptée, nous mettrons le nombre de voix au compte rendu.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants avec 4 voix contre.

2023 DLH 354 Réalisation au 66, rue de Turbigo (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 3 logements sociaux PLUS supplémentaires par Immobilière 3F - Subvention (216 199 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la rue Turbigo, nous ne sommes pas très loin. Est-ce que tu veux regrouper ? Non, elles ne sont pas regroupées celles-ci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est difficile de regrouper. C'est un programme d'acquisition amélioration de 3 logements sociaux en PLUS supplémentaires par Immobilière 3F au 66, rue de Turbigo et c'est également une subvention de 216 199 euros pour aider à l'acquisition amélioration de ces 3 logements sociaux. C'est un immeuble où il y a 6 logements du T1 au T5. Le preneur

actuel du commerce situé au rez-de-chaussée restitué le 1^{er} étage, ce qui permet de transformer en 3 logements PLUS ces 443 m².

Je vous propose de bien vouloir voter cette délibération qui permet la transformation de locaux économiques en logements sociaux dans un quartier surdoté en surfaces tertiaires.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Pour le coup, là, c'est de la création de logements purs puisqu'on vient récupérer des locaux économiques, comme tu dis, et créer du logement. C'est de la pure création de logements. Je pense donc qu'Aurélien va voter pour.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour. Je tiens quand même à saluer l'engagement et le temps passé pour ce dossier parce que c'est très chronophage, c'est important. Paris a aujourd'hui un logement sur quatre qui est du logement social, c'est important. Vous visez, votre majorité, 40 %, cela nous semble excessif et je constate que le taux de rotation affiché par l'APUR dans les logements sociaux est extrêmement bas. Cela veut dire que quand les familles rentrent dedans, parfois elles rentrent avec des enfants dans des surfaces plutôt conséquentes et lorsque les enfants s'en vont, il n'y a pas de remise en question. Le modèle du logement social n'est pas adapté aujourd'hui à une rotation adaptée. Donc, je pense que l'augmentation significative des logements sociaux va aboutir à une immobilité de la rotation et donc des gens qui n'arrivent plus du tout à se loger s'ils n'ont pas la chance après 10 ans d'attente en moyenne d'atteindre enfin le Graal : un logement social.

Nous allons en tout cas voter pour cette délibération.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Merci. Cette moyenne ne veut pas dire grand-chose en logement social parce qu'il y a l'urgence des situations qui changent la donne. Je dis toujours que je ne peux pas donner la temporalité, c'est comme lire dans une boule de cristal. Expérience vécue depuis ces 3 ans.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Par ailleurs, la mixité sociale qui est notre objectif s'apprécie à l'échelle territoriale, locale, pas à l'échelle de tout Paris, et nous sommes encore assez loin des 25 % et même des 20 % dans le centre de Paris, nous sommes même plutôt à la moitié.

C'était la DLH 354. Nous la votons. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 367 Réalisation 13 rue Saint-Bon (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 10 logements sociaux PLAI par HSF - Subvention (56 230 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la suivante et nous revenons rue Saint-Bon, c'est bien ce qu'il me semblait, nous étions au coin de la rue de la Verrerie et nous sommes maintenant dans la rue Saint-Bon.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous y revenons. La DLH 323 portait sur la même opération pour conclure le bail emphytéotique avec HSF, mais maintenant il s'agit d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme et d'accorder à HSF une subvention d'un montant de 56 230 euros dont 11 435 euros pour la création d'un îlot de fraîcheur et d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts à souscrire par HSF pour le financement des logements puisqu'il s'agit de 10 logements en PLAI dont 3 PLAI adaptés avec un programme de réhabilitation légère, comme je l'avais déjà décrit dans la première délibération.

Sans plus tarder, je vous propose de voter cette DLH 367.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter contre cette délibération en cohérence avec la délibération 323. Je voulais dire quand même, Gauthier a déjà répondu à cette question plusieurs fois, mais je reviens dessus. Quand les locataires existants ont des revenus qui dépassent les seuils, ils sont appelés à partir et parfois avec des pressions que la mairie ne choisit pas, ce sont les bailleurs sociaux qui ont leurs propres méthodes. Les témoignages sont là et parfois les méthodes sont douteuses pour mettre la pression et essayer de faire partir d'une manière déguisée ou frontale les locataires. Cela veut dire que les revenus qui dépassent les seuils, et là nous parlons de PLAI, cela veut dire des seuils assez bas puisque c'est la catégorie la

plus sociale, sont amenés à partir. Il y a donc une éviction des locataires en place. Malheureusement, ce n'est pas toujours agréable et sympathique.

En tout cas, nous voterons contre cette délibération.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

À la fin du bail, ils ne sont pas invités à partir comme cela du jour au lendemain et les expulsions sont extrêmement rares chez les bailleurs sociaux. Autant j'ai déjà vu des méthodes côté privé qui sont vraiment contestables avec des huissiers qui viennent impressionner, nous avons encore cela aujourd'hui alors qu'un huissier ne peut pas tout seul faire sortir une famille d'un appartement, autant chez les bailleurs sociaux ce n'est vraiment pas le cas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Gauthier avait effectivement répondu, il n'y a pas d'expulsion à part si c'est un logement secondaire. En revanche, il peut y avoir l'application du surloyer, ce qui est bien logique, les surloyers sont appliqués lorsqu'on est au-dessus des plafonds qui sont souvent très élevés et qui sont vraiment une justice économique. Nous avons d'ailleurs voté à l'époque ici dans le 4^e pour l'application de ces surloyers parce qu'ils nous paraissaient adaptés. Nous ne le faisons pas parce que nous en avons déjà discuté sur cette adresse.

DLH 367. Qui vote contre ? 4 votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée avec un décompte que nous ferons.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité des participants avec 4 voix contre.

2023 DLH 399 Réalisation, 7-9 rue des Minimes (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 16 logements (8 PLAI - 5 PLUS - 3 PLS) par ÉLOGIE-SIEMP - Subvention (2 286 887 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons ces délibérations de création de logements avec la DLH 399 sur la rue des Minimes.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

7 - 9, rue des Minimes avec un programme d'acquisition amélioration de 16 logements (8 PLAI, 5 PLUS, 3 PLS) par ÉLOGIE-SIEMP pour une subvention de 2 286 887 euros avec un logement qui, je le rappelle, était occupé par l'APHP, puis par le Fonds Solidarité Logement

et qui a été un CHU avec France Horizon depuis 2019. Maintenant, il va y avoir des travaux dont un îlot de fraîcheur puisqu'il y a une déconstruction de bâtiments qui sont sans intérêt architectural et la création d'occultations, mais également surtout pour remettre la cour à jour pour créer un espace de pleine terre avec un espace vert planté d'à peu près 140 m², on gagne vraiment une zone de perméabilité et de fraîcheur au cœur du Marais, et également l'installation d'une cuve de stockage des eaux pluviales à des fins d'arrosage pour un coût global de plus de 6 747 152 euros.

Je vous invite à voter cette DLH 399 sur ce beau programme de la rue des Minimes qui nous apportera des logements sociaux en plus dans le quartier à l'horizon 2027.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Effectivement dans l'intermédiaire cela a permis de faire un centre d'hébergement d'urgence comme nous essayons de le faire partout, comme nous le faisons partout en tout cas pour ce qui concerne la Ville. Nous n'y arrivons pas toujours quand ce n'est pas la Ville, mais nous y arrivons parfois aussi dans d'autres opérations. Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'ai juste une question. Là, c'est création d'un CHU ?

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non, les travaux ont commencé, mais il y a eu pendant 2 ans, je crois, un centre d'hébergement d'urgence. C'est une opération Réinventer Paris qui transformait, là aussi c'était une création nette de logements puisque c'était des immeubles de bureaux.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Réinventer Paris a toujours eu du mal avec l'hébergement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Non, en l'occurrence non.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Non, il y a eu 4 ans de centre d'hébergement d'urgence. Nous n'avons pas pu le relocaliser à Paris Centre, certes, mais il a pendant 4 accueilli des familles, des enfants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Comme rue d'Aboukir. Par ailleurs, en plus il y a une création d'îlot de fraîcheur donc c'est une belle opération que la rue des Minimes. Effectivement, nous aurions bien aimé prolonger ou déplacer le CHU ailleurs, mais en tout cas il a bien marché quand il était rue des Minimes.

C'était la délibération 399, 7 – 9, rue des Minimes. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Exactement, ne prend pas part au vote, c'est bien noté, merci beaucoup. Elle est adoptée à l'unanimité des participants.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 405 Réalisation, 74, rue Saint-Denis (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 6 logements PLS par Paris Habitat - Subvention (527 039 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec le 74, rue Saint-Denis.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous avons déjà eu une délibération dans un précédent Conseil. Cette délibération est pour approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition amélioration de 6 logements PLS par Paris Habitat et une subvention de 527 039 euros.

Je rappelle que ce bâtiment était sous une procédure de péril, c'est donc un engagement de la Ville à faire des travaux avec une reprise structurelle des planchers, etc., vraiment à remettre à neuf ce bâtiment pour pouvoir y loger des habitants en PLS, donc sur la plus haute tranche du logement social.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. En plus, tu l'as dit, c'était une procédure de péril, c'est dans le 2^e, tu peux donner le taux puisque nous avons parlé de 25 % ou de 40 %. En l'occurrence, dans le 2^e le logement social est de 6 %, nous sommes très loin de l'objectif de la loi SRU, donc nous faisons un peu feu de tout bois. C'est peut-être la sélection adverse, mais cela permet à la Ville de venir acheter, de venir faire des travaux qui n'auraient pas été faits ou pas été faits

dans ces conditions-là pour maintenir du logement à un prix relativement intéressant dans une rue qui a été beaucoup transformée en location touristique saisonnière, la rue Saint-Denis.

C'était la DLH 405. Je regarde le bailleur social, Paris Habitat. Oui, Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour la délibération, mais il me semble que selon les 4 arrondissements, nous sommes entre 8 % et 15 % de logements sociaux à peu près. 15 % dans le 4^e et 8 % dans le 3^e.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Exactement, 15 % dans le 4^e, 6 % dans le 2^e et au total en moyenne 10 % sur tout Paris Centre. Ce qui est donc bien loin de l'objectif de la loi SRU, nous nous sommes ni à 20 % à 25 % et encore moins à 40 %.

C'était la DLH 405. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 442 Réalisation, 54, rue de Cléry (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 4 logements PLA I par AXIMO - Subvention (16 211 euros)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous restons dans le 2^e arrondissement avec la rue de Cléry.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Avec une belle préemption réalisée dans le diffus également signalée par des demandeuses de logement social qui étaient en procédure d'expulsion. Cela a permis d'assurer le relogement de 2 locataires dans le parc social. C'est un programme d'acquisition amélioration de 4 logements dans le diffus par AXIMO.

Je vous propose de voter ce programme d'acquisition de 4 logements et d'accorder à AXIMO une subvention de 16 211 euros pour ce programme.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine.

DLH 442. Qui vote contre ? 4 votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Merci. La délibération est adoptée avec les mêmes scores que certaines autres.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité des participants avec 4 voix contre.

2023 DLH 347 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2022 de la 1^{re} concession avec la SOREQA et avenant n° 17

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons. DLH 347 qui concerne la première concession avec la SOREQA.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cette délibération vise à approuver le compte-rendu financier annuel à la collectivité et à ses annexes de la SOREQA, Société de Requalification des Quartiers Anciens et de la signature de l'avenant 17 au traité de la concession d'aménagement du 7 juillet 2010 conclu avec la SOREQA.

Il y a depuis 2010 151 adresses qui ont bénéficié de ces programmes, 15 en sont sorties et avec la nouvelle délibération cela permet d'intégrer une adresse supplémentaire à Paris Centre qui est le 42, rue Pastourelle, il y a 4 propriétés en suivi incitatif qui ne sont pas dans Paris Centre et retirer une copropriété en suivi incitatif dont la rénovation est terminée. Par exemple, le fameux immeuble de la rue des Vertus est passé par cette procédure de la SOREQA et maintenant il est en train d'être en travaux et il est sorti de ce dispositif.

Je vous propose de voter la DLH 347.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine.

DLH 347. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

**2023 DLH 389 Réalisation, 4, rue Saint-Martin, rue de la Tâcherie (Paris Centre)
d'un programme d'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux familiaux et
d'un Centre d'Hébergement de 50 places par RATP Habitat.**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la rue Saint-Martin et la rue de la Tâcherie sur la DLH 389.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la
petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

Je rappelle que vous avez déjà vu des délibérations sur cette adresse puisqu'il s'agit du beau programme urbain exemplaire de la rue Saint-Martin qui s'appelle les Arches Citoyennes en ce moment, mais qui s'appelle, je ne sais plus le nom du groupement, cela va me revenir.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est la BNP Paribas, c'est sur le siège social de l'APHP avenue Victoria et c'est vrai que j'oublie toujours qu'il y a plusieurs adresses. Il y a l'avenue Victoria, la rue de la Tâcherie, la rue Saint-Martin, l'Îlot Saint-Martin.

**Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la
petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire**

En tout cas, il s'agit de voter pour le programme d'acquisition en VEFA de 10 logements sociaux familiaux et d'un centre d'hébergement de 50 places par RATP Habitat.

Il s'agit de 10 logements sociaux familiaux, 5 PLAI, 3 PLUS et 2 PLS avec une subvention de 657 929 euros dont 149 785 euros pour le centre d'hébergement, centre d'hébergement, je vous le rappelle, pour femmes victimes de violences conjugales, 508 144 euros pour les logements sociaux familiaux. Il s'agit aussi d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts souscrits par RATP Paris Habitat pour le financement des logements.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons voter pour la délibération. La question est : est-ce que RATP Paris Habitat aura un quota destiné spécifiquement à la RATP qui en a bien besoin ou est-ce que c'est juste le nom du bailleur d'une entité de Paris Habitat sans spécification de destination ?

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Vous savez qu'il y a déjà un programme de logements pour les jeunes actifs de la RATP, il y a 50 logements en PLAI. Je ne saurais pas vous répondre pour les logements familiaux, nous allons nous renseigner, je n'ai pas le détail, je ne sais pas si c'est fléché RATP ou pas. Je sais que nous avons cela sur l'AP-HP.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est un des bailleurs. Nous vérifierons la réponse, mais je peux dire, nous en avons parlé au dernier Conseil de Paris dans le cadre du projet de l'AP-HP global, qu'il y a des logements qui sont pour les jeunes soignants. C'est un dialogue continu avec l'AP-HP puisque nous avons plusieurs opérations : l'ancien siège de l'AP-HP avenue Victoria et les adresses mitoyennes comme celle-ci. Il y a aussi le boulevard de Sébastopol où nous avons eu une discussion, qui après un accord précédent avait été fléché sur du logement social et qui finalement sera du logement de fonction puisque c'est ce que demande le directeur de l'AP-HP, je comprends, cela joue le même rôle, ce sera du logement social pas étiqueté social pour des soignants. Nous discutons donc de chaque adresse pour que notre demande qui n'est pas tant que ce soit étiqueté logement social, mais que ce soit aussi une mixité de superficie et de programmes et que nous ayons notamment des logements de famille puisque nous savons bien que ce sont des familles aussi qui sont en difficulté et que s'il n'y a pas de soignants et d'infirmiers dans les hôpitaux du centre de Paris en particulier et de Paris, c'est parce que les familles ne peuvent plus s'installer. Nous négocions et nous obtenons, je dois dire que nous avons de bonnes relations de travail avec l'AP-HP. Il y aura en tout cas des logements qui seront fléchés sur des professions d'intérêt général avenue Victoria. C'est encore une fois un Réinventer Paris qui transforme des bureaux en logements, de la création de logements nette.

C'était la délibération DLH 389. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DLH 403 Location par bail emphytéotique à La RIVP de l'immeuble situé 39, rue de Richelieu (Paris Centre) - Réalisation d'un programme de conventionnement de 23 logements sociaux par La RIVP

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous aurons sans doute encore quelques délibérations sur ces adresses. Nous poursuivons avec le 39, rue de Richelieu, la DLH 403.

Karine BARBAGLI, Première Adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous avons déjà commencé le Conseil de secteur sur Twitter avec cette DLH, mais nous pouvons la continuer en direct dans la salle.

C'est un conventionnement sur des logements qui appartiennent déjà au bailleur, mais qui ne sont pas en logement social. Ce sont des logements sociaux de fait qui deviennent logements sociaux de droit ce soir.

Je vous propose d'approuver cette délibération qui permet la réalisation d'un programme de conventionnement de 23 logements sociaux par la RIVP avec un bail de 65 ans, un loyer capitalisé de 1 657 308 euros et un programme de 12 logements en PLUS, 11 logements en PLS avec dans le même bâtiment 26 logements qui sont déjà conventionnés, il y a également un gardien.

Pour rappel, cela permet vraiment d'inscrire dans la durée un parc de logements à vocation sociale, d'assurer une meilleure protection de l'ensemble des locataires sur place et c'est surtout, la plupart du temps, des loyers ajustés à la baisse parce qu'une majorité des occupants actuels vont bénéficier des tarifs des logements sociaux et lorsque les ménages ont des loyers supérieurs ce sont les loyers actuels qui seront maintenus pour les autres.

Je vous invite à voter ce programme de conventionnement de 23 logements sociaux par la RIVP sur l'adresse du 39, rue de Richelieu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Nous pouvons ajouter qu'à contrario, quand nous avons du logement social créé avec des dispositifs qui ne sont pas pérennes, cela permet de créer du logement social spontanément et temporairement. Ensuite, nous retrouvons la difficulté, je pense à des opérations que nous essayons justement d'éviter, de ventes temporaires avec retour ensuite à la propriété privée. Généralement, ce qui nous est dit, c'est qu'au bout de 10 ans, 15 ans ou 20 ans, nous perdons ce logement qui assure de la mixité sociale.

Je vous propose de voter là-dessus. J'en profite aussi pour saluer le président de la commission de désignation des logements qui est dans la salle et qui peut attester puisque c'est une personnalité non politique, un habitant, du fonctionnement parfaitement transparent de cette commission. J'invite encore une fois tous les élus qui sont désignés à participer à la commission pour s'en rendre compte par eux-mêmes.

C'était la DLH 403. Qui vote contre ? 4 votes contre. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? C'est la RIVP, Luc. 2 voix pour, nous ferons le compte. La délibération est adoptée. Je vous remercie. Je pensais que tu regardais le bailleur social pour vérifier qu'il n'y avait pas d'incompatibilité de vote.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

**2023 DSOL 151 Aide alimentaire et actions d'inclusion numérique -
Fonctionnement et investissement. Montant global 341 000 euros**

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous allons changer de sujet et d'interlocuteur et c'est Luc qui va présenter la prochaine délibération, la DSOL 151. La DSOL est la Direction des solidarités et cela concerne l'aide alimentaire et l'inclusion numérique. Luc FERRY.

**Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics,
de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances**

Excusez-moi, j'étais justement en train de me préparer à la présentation de cette délibération. Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Nous allons nous arrêter un peu sur cette DSOL 151. Vous avez parlé, Monsieur le Maire, en introduction de ce Conseil de Secteur, de l'urgence hivernale de s'occuper des plus défavorisés, notamment en matière d'hébergement, mais pas seulement. Face à l'urgence de la situation de précarité ou de rue de certains, jeunes, femmes, familles et hommes isolés, la Ville de Paris a développé ces dernières années un ambitieux ensemble de dispositifs spécifiques articulant étroitement des actions d'accompagnement global, d'hébergement et de réponse aux besoins de première nécessité, notamment l'aide alimentaire. Le pacte parisien de lutte contre l'exclusion prévoit le développement d'actions transverses de lutte contre la grande précarité intégrant également les problématiques d'accès à l'information, d'accès aux droits et d'accès au numérique.

Ainsi, la présente délibération vise à vous proposer de soutenir 6 structures en fonctionnement et en investissement qui développent des projets à destination des personnes en situation de grande exclusion et qui s'inscrivent dans les axes ci-dessus mentionnés. Ces projets sont portés par les associations Watizat, Reconnect, Les Marmoulins de Ménil', Sant' Egidio, La Table Ouverte et le CASVP bien sûr.

Dans le détail cela donne :

- Une subvention de fonctionnement au titre de 2023 de 128 000 euros au centre d'action sociale de la Ville de Paris,
- Une subvention de fonctionnement au titre de 2023 de 70 000 euros à Watizat,
- Une subvention de fonctionnement au titre de 2023 de 30 000 euros à Reconnect,
- Une subvention de fonctionnement au titre de 2023 de 23 000 euros à La Table Ouverte.

Je peux vous parler un peu des associations :

- Watizat est une association qui publie chaque mois depuis mars 2018 le guide d'information pour les personnes exilées à Paris,

- Reconnect a pour objectif un projet mené de faciliter les parcours d'insertion des publics précaires accompagnés par les acteurs de la veille sociale Parisienne grâce au développement de coffres-forts numériques,
- Les Marmoulins de Ménil' dont l'activité principale consiste à des paniers constitués d'invendus provenant du marché de Rungis et de commerçants du 20^e arrondissement,
- Sant' Egidio intervient par diverses actions de solidarité auprès de publics précaires ou à la rue, elle tient notamment une cantine familiale,
- La Table Ouverte distribue chaque jour 150 repas aux personnes et aux familles en difficulté,
- Le CASVP accueille chaque semaine sur ses établissements 35 permanences relais d'accès aux droits dits RAD.

Pour plus de détails, je vous renvoie à la documentation qui nous a été fournie en préparation de ce Conseil. Nous voyons que l'aide aux plus précaires est protéiforme, comme on dit, l'hébergement, et aussi une reconnexion avec notre société, notre collectivité qui passe bien sûr non seulement par l'aide humanitaire, mais aussi l'accès aux droits, l'accès au numérique et l'accès aux soins sanitaires.

Je vous remercie donc de voter ces subventions d'investissement à ces associations et au centre d'action sociale de la Ville de Paris. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Luc. Effectivement, en lien avec ce que j'ai dit tout à l'heure sur la situation devant Saint-Merri. La communauté Sant' Egidio qui a repris la gestion de l'église Saint-Merri nous alerte sur le succès paradoxal de son dispositif d'aide alimentaire qui les déborde, évidemment nous les soutenons. Je te remercie pour la présentation de cette délibération.

C'était la DSOL 151. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSOL 159 Subventions de fonctionnement (152 350 euros) à six bagageries parisiennes au titre de 2024

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la Direction de la solidarité avec la 159 qui concerne les bagageries, notamment celle qui est dans Paris Centre.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Oui, il s'agit effectivement d'accorder des subventions de fonctionnement de 6 bagageries parisiennes dont 1 concerne Paris Centre.

Les bagageries sont des lieux où les personnes sans domicile fixe orientées par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Encore une fois, c'est important.

Je vous propose donc de voter pour cette subvention de 152 350 euros relative au fonctionnement de ces 6 bagageries parisiennes. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Luc. Nous connaissons bien l'association Mains Libres.

C'était la DSOL 159.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

De nouvelles bagageries sont en construction dans le 17^e, le 6^e et le 18^e. Les bagageries dont il s'agit, Paris 1^{er}, association Mains Libres, voilà, c'est Mains Libres.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

En fait, je crois qu'elle ne fait pas l'objet de cette délibération, mais qu'elle est effectivement sur notre territoire et qu'elle fera sans doute l'objet d'une autre délibération.

Donc c'est la DSOL 159. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DSP 127 Subvention (10 343 euros) et convention avec la SCM Bretonnerie « Cabinet Médical du Marais » pour le maintien d'un cabinet médical de groupe (Paris Centre) dans le cadre du dispositif Paris Med'

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons maintenant à la délibération qui concerne la Direction de la santé publique, la nouvelle Direction de la santé publique et qui concerne le cabinet médical du Marais. C'est Catherine TRONCA, Adjointe en charge de la santé publique et environnementale qui la présente.

Catherine TRONCA, Adjointe au maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher public. La DSP 127 concerne une subvention et une convention avec la SCM Bretonnerie « Cabinet Médical du Marais » pour le maintien d'un cabinet médical de groupe de Paris Centre dans le cadre du dispositif Paris Med'.

Cela nous demande d'étudier le maintien d'un cabinet de groupe de médecins généralistes qui restent en secteur 1 avec l'accueil d'un ou d'une professionnel en primo installation. Pour ce faire, il est proposé une subvention de 10 343 euros assortie d'une convention avec la Ville au cabinet médical du Marais qui est au 50, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

La crise de démographie médicale est inquiétante, vous la connaissez, vous ne pouvez pas l'ignorer. Alors que le vieillissement de la population, le creusement des inégalités sociales et le virage ambulatoire de l'hôpital requièrent plus que jamais une offre de soins primaires accessible, dense et coordonnée. La Ville s'est mobilisée dès 2015 avec la création du dispositif Paris Med' pour tenter d'enrayer les effets prévisibles d'une pyramide des âges défavorables dans toutes les spécialités médicales. Son action est guidée par le triple souci de faciliter la primo-installation de jeunes médecins généralistes en secteur 1, d'encourager les modes d'exercice collectif de la médecine en associant d'autres professionnels de santé tels kinés, orthophonistes, etc., de lutter contre les inégalités territoriales qui marquent la géographie parisienne de l'offre de soins primaires.

C'est dans ce cadre que ce projet s'inscrit en permettant un renfort d'activité dans ce cabinet de groupe existant dont l'activité est en pleine progression alors qu'il ne reste plus qu'un médecin généraliste sur les 3 de l'équipe initiale, le Docteur HARBON. L'équipe porteuse sera le Docteur HARBON, le Docteur BENAÏM médecin généraliste elle aussi, primo installante, et 2 médecins remplaçants. Leur projet de santé est axé sur la médecine générale, la pédiatrie, les pathologies du sida et de la PrEP et le suivi des patients en fin de vie palliative. Ils s'engagent à participer à la CPTS, à adhérer au pôle de santé de Paris Centre et à avoir des créneaux d'ouverture 2 à 3 samedis par mois ainsi que pour des urgences non planifiées.

La subvention de 10 343 euros, c'est-à-dire 75 % du coût total, financera les travaux de rafraîchissement du local, l'achat d'équipements pour le maintien de ce cabinet du Marais situé dans les zones prioritaires du dispositif Paris Med'.

Compte tenu de la situation difficile de la médecine par baisse de la démographie médicale sous l'effet du numerus clausus depuis 40 ans en France, et donc évidemment à Paris Centre, actuelle et encore pour quelques années avant que les effets du numerus apertus ne soient concrets, je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer et voter favorablement cette subvention et cette convention.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Catherine. Je rappelle qu'effectivement notre objectif, une priorité, même, est de maintenir et de développer l'offre de santé en secteur 1. Nous avons quelques bonnes nouvelles ces derniers temps, nous les engrangeons après de mauvaises nouvelles. Merci de ta vigilance pour continuer dans ce domaine, et à l'ensemble des élus. Toi qui contribues aussi par ailleurs, en dehors de ta fonction d'élue à maintenir ce service médical de secteur 1 sur le territoire de Paris Centre.

C'était la DSP 127. S'il n'y a pas de demandes d'intervention. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Elle est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DTEC 23 Projet de Plan Climat de Paris 2024-2030, plus vite, plus local, plus juste

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons un autre sujet avec la Direction de la transition écologique et du climat. C'est la délibération qui porte sur le projet de plan climat Paris 2024 – 2030, plus vite, plus local, plus juste. C'est Corine FAUGERON qui présente cette délibération.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Merci Monsieur le Maire. Pour vous présenter le plan climat 2023, je commencerai par un bref rappel historique.

2007, l'adjoint Vert de Bertrand DELANOË, Yves CONTASSOT soumet au vote le premier plan climat de Paris, premier plan climat d'une ville française, un plan climat démocratique avec les objectifs ambitieux et transversaux : habitat, urbanisme, déplacements, gestion des ressources énergétiques et des déchets et qui prend en compte aussi l'alimentation. Le plan est voté à l'époque à l'unanimité.

2008, nouvelle mandature, nouvelle adjointe Verte, Fabienne GIBOUDEAUX. Les objectifs du premier plan sont revus, les freins sont identifiés et c'est la création de l'agence parisienne du climat, APC, pour accompagner tous les volontaires du climat en 2011, outil très sollicité aujourd'hui.

2015, l'accord dit de Paris, traité international sur le réchauffement climatique, est ratifié par 95 états et fixe de nouveaux objectifs pour 2020 déclenchant une nouvelle version du plan climat, nouvelle version parce que malheureusement les objectifs n'ont pas été atteints. Ces objectifs fixés pour 2020, nous sommes encore en deçà.

Nouvelle mandature, nouvel adjoint Écologiste à nouveau, Dan LERT, qui face à l'accélération exponentielle du dérèglement climatique lance immédiatement la révision du plan et c'est un plan d'accélération pour une politique surtout d'adaptation et plus vraiment d'atténuation. On va essayer de ne pas contribuer à l'augmentation du dérèglement, mais on n'arrivera plus à l'atténuer, c'est tout à fait dommage. Dans les nouveautés de ce plan, il y a le volet de lutte contre les inégalités sociales et environnementales avec zéro reste à charge pour les ménages modestes qui se lancent dans la rénovation de leur logement, il y a l'expérimentation de la sécurité sociale alimentaire pour un accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité et durable, c'est-à-dire sans pesticides, en circuit court pour soutenir la transition de notre système agricole. Cette mesure est capitale puisque l'alimentation est la première source d'émissions de gaz à effet de serre. Il faut changer d'échelle à tous les niveaux et accélérer la transformation écologique, donc accélérer la transformation écologique des écoles et des crèches parisiennes. Le plan prévoit 10 crèches et 30 écoles par an qui seront rénovées. Il y a aussi l'objectif de 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation parisienne, dont 10 % produites localement à l'horizon 2030. Ce plan prend en compte, après le plan grand froid, le plan grand chaud avec ouverture la nuit des parcs et jardins en cas de canicule. Il y a également sortir de la publicité commerciale, cette publicité qui encourage une surconsommation pour ne garder plus que l'affichage municipal et citoyen.

Nous voulons donner le choix de vivre dans une ville qui résiste aux pollutions, qui résiste à la création de nos communs et qui résiste à l'agression publicitaire. Ce plan est un outil stratégique et opérationnel pour gagner la course contre la montre de la neutralité carbone en planifiant la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Paris pour protéger la ville et les Parisiens et Parisiennes des conséquences du changement climatique, pour améliorer la qualité de l'air et protéger la ressource en eau.

Amina BOURI, qui n'a pas pu être là pour le présenter, a mené à Paris Centre un certain nombre de réunions de concertation avec des marches exploratoires puis a porté haut les propositions de notre secteur pour qu'elles soient intégrées dans ce plan général.

Je vous invite donc à le voter à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Effectivement, dans le centre de Paris, nous avons eu une grande démarche d'association des habitants à la participation qui a été menée de front par plusieurs élus dont Amina, Boris JAMET-FOURNIER et d'autres.

Nous allons mettre aux voix le plan climat de Paris 2024 – 2030. C'est la DTEC 23. Qui vote contre? Qui s'abstient? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote? Je vous remercie. Le plan est adopté à la majorité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

2023 DU 128 Régularisation rétroactive de déclassement d'une parcelle 52, rue de Sévigné (Paris Centre)

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous abordons une autre délibération qui est proposée par la Direction de l'urbanisme et qui concerne la régularisation rétroactive de déclassement d'une parcelle 52, rue de Sévigné.

Nous sommes effectivement amenés à prononcer rétroactivement parce que c'est une opération très ancienne qui remonte à 1964, cela fait 60 ans, dans laquelle la Ville de Paris l'avait cédée à titre gratuit à la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris de l'Assistance Publique et de l'Administration annexe qui regroupait les services de mutuelle de l'ensemble de plusieurs professions. À l'époque, l'immeuble n'avait pas fait l'objet d'un déclassement qui aurait permis d'en supprimer l'affectation au logement.

Il s'avère, c'est assez technique, que ce déclassement aurait dû être fait, que la Ville s'était engagée à le faire et qu'il est donc dû. La mutuelle souhaite vendre l'immeuble pour financer la protection sociale complémentaire des fonctionnaires territoriaux et réclame donc ce déclassement dont on nous dit qu'il est de droit, mais qu'il faut néanmoins le voter.

Pour cette raison, nous présenterons dans quelques instants, en fin de Conseil, un vœu pour moi indissociable du vote de cette délibération dans lequel nous demandons à la mutuelle et aux éventuels acquéreurs de faire ce que nous demandons à chaque opérateur, que ce soit nous, l'État, la RATP, l'AP-HP ou des bailleurs privés, des promoteurs privés, c'est-à-dire de créer ou de conserver du logement dans ce local. Nous n'avons pas le pouvoir de les y contraindre, quelques instruments puisque nous sommes en PSMV et pas en PLU et que de toute façon la surface n'est pas suffisante pour que dans les clauses du nouveau plan local d'urbanisme nous puissions obliger à la création de servitude de mixité fonctionnelle qui passerait par la création de logements.

Ce sont des locaux de bureaux, mais à l'occasion de cette opération nous souhaiterions que soit créé du logement sur une partie et c'est ce vœu que nous présenterons dans un instant, mais que je lie expressément à cette délibération. Je précise que j'appellerai à voter favorablement pour cette délibération sous réserve du vote du vœu et à voter favorablement en même temps pour le vœu en le liant pour que nous puissions créer aussi du logement dans cette parcelle.

Nous pouvons tout à fait voter le vœu juste après si vous le souhaitez. Corine FAUGERON veut intervenir.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

C'est sur la DU 128. Honnêtement, la dernière fois que nous avons déclassé comme cela, nous avons perdu un bâtiment qui profitait à beaucoup de monde et qui est maintenant

réservé à un promoteur qui va faire un peu de culture, une galerie, un peu un atelier, pendant 15 ans et après il en fera ce qu'il voudra.

Je ne vois pas du tout l'obligation de voter quelque chose alors que depuis 1964 nous ne l'avons pas fait. 60 ans plus tard, je pense qu'il y a plus d'obligation, que là-dessus nous sommes libres donc nous pouvons voter contre. Je comprends l'intérêt du vœu, mais je pense qu'il faut faire très attention et donc ce vœu n'est pas un vœu. Il faudrait, je pense, arriver à trouver une solution pour dire qu'on ne peut déclasser « que si ». Là, si nous acceptons le déclassement, on ne sait pas du tout ce qu'il en sera puisque cette mutuelle va vendre et après, nous aurons fait un vœu, mais un vœu c'est un vœu, comme nous le dit souvent Monsieur le Maire, un vœu pieu et nous ne savons pas s'il aura une efficacité.

Nous allons voter contre la délibération et sur le vœu, c'est très bizarre, je veux bien voter pour le vœu, parce que je ne suis pas contre le vœu, mais je suis absolument contre la délibération parce que je n'ai aucune certitude et je ne pourrais la voter que si j'avais une certitude.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je comprends. Luc FERRY.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Je me joins une fois de plus à Corine sur ces points. Encore un déclassement rétroactif. Je comprends bien que cela n'a pas été fait en 1964, donc plus personne ne peut en répondre aujourd'hui, j'imagine. Effectivement, j'insiste également sur ce point, c'est-à-dire que nous lions cela à un vœu. Comment pouvons-nous faire pour le lier concrètement, est-ce que nous le votons avant, après ? Il faudrait le voter logiquement avant, mais, encore une fois, cela ne nous apportera aucune garantie et il faudrait effectivement se pencher sur cette question : comment peut-on avoir une contractualisation a priori sur ce genre de déclassement pour être certains qu'une partie au moins sera réservée à un usage d'intérêt public ?

Nous allons voter quand même pour cette DU 128 qui sera présentée de toute façon en Conseil de Paris. Quant au vœu, nous ne pouvons pas voter, en fait nous ne pouvons pas voter contre, mais en même temps nous votons pour sans conviction réellement puisque sans garantie. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Je comprends toutes ces réserves et je suis d'accord sur les vœux, un vœu, ce n'est pas pareil qu'une délibération. Je rappelle que c'est le Conseil de Paris qui va statuer dans 15 jours et que justement le vœu qui sera reporté au Conseil de Paris sera l'occasion de signaler, peut-être même de l'intégrer dans la délibération. La raison pour laquelle on nous demande de voter cette délibération c'est que l'analyse juridique des services de la Ville

sait que nous n'avons pas le choix et que nous pourrions nous exposer à une condamnation. Le vœu, dans le même temps, permet de signaler aussi, c'est ce que nous avons fait d'ailleurs rue de la Banque et c'est ce qui avait permis d'avoir cette discussion avec les acheteurs. Nous avons signalé par le vœu que la Ville, la mairie de Paris Centre en l'occurrence, était bien décidée à monnayer cher la création de logements et c'est ce qui se passe ultimement. C'est quand même un signal que nous envoyons aux acheteurs aussi bien qu'au vendeur, en l'occurrence la mutuelle. Je comprends toutes ces réserves.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité.

Si le vœu demandait que la délibération soit amendée dans le sens de ce vœu ? Ce serait un vœu qui demanderait au Conseil de Paris de faire un amendement sur cette délibération pour garantir l'usage pour le bien commun de ce bâtiment.

Les Écologistes allons voter contre la DU 128. Je propose d'amender un peu le vœu.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

D'accord, je comprends. Il nous reste la possibilité d'amender le vœu pour le Conseil de Paris, c'est à peu près, je crois, la logique de cette démarche.

J'avais, à vrai dire, refusé d'inscrire à l'ordre du jour la délibération de déclassement avant que nous n'ayons la possibilité d'inscrire le vœu. Le vœu voté en Conseil de Paris Centre nous permet, au Conseil de Paris, de demander soit que la délibération soit adaptée soit en tout cas d'envoyer ce signal et de permettre la discussion des groupes pour le Conseil de Paris. Je pense que le message est assez clair si nous votons ce vœu au Conseil de Paris Centre.

Je vous propose quand même de voter dans l'ordre la DU, la délibération, et je présenterai très brièvement le vœu, mais je l'ai déjà plus ou moins fait, et nous pouvons voter le vœu dans la foulée, une fois n'est pas coutume, pour pouvoir les lier aussi dans l'ordre du jour et ensuite nous reviendrons sur les deux dernières délibérations qui manquent.

C'était la DU 128. Qui vote contre ? 5 voix contre. Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptées à la majorité des participants avec 5 voix contre et 4 abstentions.

VŒU

VPC 2023 27 Vœu déposé par l'exécutif relatif à la création de logements et de logements sociaux dans l'immeuble tertiaire 52, rue de Sévigné, dans le cadre

de la demande de déclassement formulée par la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, de l'Assistance Publique et des Administrations Annexes

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je vous propose, sans coup férir, de voter le vœu, c'est le premier vœu qui s'appelle VPC 2023 27.

Le vœu s'appelle VPC 2023 27, c'est le vœu relatif à la création de logements familiaux, notamment publics, dans l'immeuble à usage de bureaux 52, rue de Sévigné dans le cadre de la demande de déclassement rétroactif formulée par la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris. Vous voyez que dans le vœu, c'est assez explicite dès le titre. Dans le cadre de cette demande de déclassement, on formule le vœu simultané que la Mutuelle Complémentaire de la Ville de Paris, l'Assistance Publique et les Administrations Annexes s'engagent aux côtés du futur acquéreur avec qui elle contractualisera, à développer un projet mixte intégrant du logement, notamment public, à destination des familles, dans cet immeuble aujourd'hui entièrement à usage de bureaux. Nous reprenons cette formulation, il n'y a pas grand-chose plus à en dire.

Vous voulez intervenir sur le vœu ? D'accord.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote ? Personne. Qui vote pour ? Tout le reste du Conseil. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à la majorité des participants.

Le vœu est adopté à l'unanimité moins les abstentions, à l'unanimité de ceux qui votent pour une des deux solutions, j'y arrive presque, et il sera intégré. Nous le ferons remonter, mais je demande aux différents groupes qui l'ont voté de le faire remonter pour qu'il soit déposé, nous inscrirons ce vœu.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2023 DVD 87 Stationnement de surface - Renouvellement de la convention avec l'ANTAI relative à la mise en œuvre du Forfait Post Stationnement

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je reviens au déroulé. Nous passons à la Direction de la voirie et des déplacements toujours en fin d'alphabet, ils n'ont pas de chance, ils ont un V et donc Florent GIRY attend jusqu'à la fin du Conseil à chaque fois pour intervenir. Nous commençons par la DVD 87 qui concerne le stationnement de surface et les renouvellements de conventions.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Merci beaucoup. Vous savez que quand c'est moi qui parle, c'est que c'est presque fini. C'est comme cela que vous m'aimez, n'est-ce pas ? En plus, je vais aller vite pour cette délibération. La DVD 87, délibération technique pour renouveler la convention de la Ville avec l'ANTAI. Pour rappel, c'est l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions qui gère au niveau national les FPS, les Forfaits Post Stationnement.

Pour mémoire, depuis la loi MAPTAM les villes peuvent dépénaliser les infractions au stationnement payant, de ce fait, les usagers ont le choix entre payer le stationnement à l'heure, c'est l'option classique, ou ne pas payer à l'heure et donc payer ensuite a posteriori un FPS, Forfait Post Stationnement forfaitaire. L'ANTAI a notamment la capacité de relier les plaques d'immatriculation et les adresses postales pour adresser ces fameux FPS et constitue aussi un guichet unique pour les usagers. Tout simplement, cette délibération vise à prolonger, à reconduire la convention entre la Ville et l'ANTAI pour que ce processus fonctionne correctement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Pas de demande d'intervention sur cette délibération présentée très clairement ?

DVD 87. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DVD 99 Principe de délégation de service public pour la rénovation du parc de stationnement Saint-Martin, la transformation du parc Passage Recollets en vélostation et l'exploitation de l'ensemble

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DVD 99 qui concerne le parc de stationnement Saint-Martin pour ce qui nous concerne, et d'autres choses.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Nous avons régulièrement des délibérations sur les parkings concédés. Il y a plusieurs délibérations, une au début, c'est ce type de délibération, qui va lancer la procédure pour renouveler la concession et nous serons amenés à voter à la fin l'attribution de la concession.

Ici nous sommes sur le parking Saint-Martin dont le contrat actuel court jusqu'en juin 2025. Il compte aujourd'hui 537 places voitures classiques et 44 places deux-roues motorisés.

Dans un état globalement satisfaisant, il est prévu que cette délégation de service public emporte une simple rénovation qui inclut quand même les installations électriques, le réseau d'eau, la réparation des fissures et l'amélioration de la résistance incendie. Comme à chaque fois dans ce renouvellement de concession, de nouvelles exigences sont portées par la Ville pour que les candidats puissent se positionner sur une offre pertinente et multimodale. Sont notamment demandés un minimum de 100 places pour les vélos et l'équipement de l'ouvrage pour qu'à terme jusqu'à 50 % des places puissent être dédiées aux véhicules électriques, cela suppose effectivement des installations électriques dimensionnées pour cette montée en puissance sur la durée de la concession. À noter aussi que la Ville impose l'instauration d'un tarif résidents très attractif dans la logique issue des États généraux du stationnement en début de mandature qui, je le rappelle, était pour ce sujet en tout cas, de déplacer au maximum le stationnement de surface vers le souterrain pour récupérer l'espace public pour d'autres usages. Cela suppose que les résidents aient une offre de stationnement qui soit comparable à ce qu'ils peuvent trouver dans l'espace public.

Voici donc pour cette délibération 99.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Effectivement, un des objectifs est de rendre le tarif très attractif pour les résidents pour leur permettre de stationner sans encombrer l'espace de surface.

DVD 99. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DVD 118 Réalisation de zones vélos dans les parcs de stationnement – Avenants aux contrats correspondants

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous continuons avec les zones vélo dans les parcs de stationnement, nous poursuivons la discussion.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

La 118, c'est le même style. Le plan vélo de la Ville de Paris prévoit le développement de stationnement vélo sécurisé dans les parkings souterrains qui offrent plus de garanties de sécurité que l'espace public contre le vol, notamment, pour les stationnements la nuit ou sur plusieurs jours. 10 000 places sont ainsi prévues pendant la mandature.

Plus de 1500 places ont déjà été réalisées, je mentionne notamment la grosse centaine de places réalisées dans le parking rue de Lobau qui a été l'un des premiers exemples réalisés à Paris. 3200 sont déjà validées et vont être aménagées prochainement suite à des renouvellements de concession, ce sont des choses que nous avons déjà votées, 1600 places seront validées dans le cadre de concessions à renouveler d'ici la fin de la mandature, et donc la délibération précédente importera une partie de ces 1600 places et il reste tout de même certains parkings dont le renouvellement de concession n'est pas prévu d'ici 2026.

La DVD, la Ville de Paris, a fait un travail de recensement pour identifier comment on pouvait trouver tout de même de la place avec des aménagements forcément plus légers que lorsqu'on renouvelle entièrement une concession et a identifié une première salve de 934 places potentielles qui pourraient être installées d'ici les Jeux olympiques dans une dizaine de parkings souterrains. Chez nous, il y a notamment le parking qui s'appelle Harley Pont-Neuf, qui est rue de Harlay.

Le principe de cette délibération est de compenser la perte financière liée à la suppression d'une partie du nombre de places de stationnement sur lesquelles les concessionnaires tablaient en termes de recettes pour que cette installation se fasse dans des conditions acceptables financièrement et selon les contrats signés.

Pour l'ensemble de ces 10 parkings et donc 934 places nous sommes sur 1 135 912 euros, pour notre cas, sur l'Île de la Cité rue de Harlay nous sommes sur 99 places pour 130 000 euros et les ratios sont à peu près identiques, nous sommes à environ 1300 euros par place. Cela peut paraître beaucoup quand on prend le chiffre comme cela, j'ai donc fait l'exercice de comparer à ce que coûte la réalisation de stationnement en ouvrage du même type pour les véhicules classiques voiture : on est entre 20 000 euros et 45 000 euros par place pour des ouvrages en milieu déjà construit en ville, c'est donc le 15 à 35 fois plus. Il faut bien sûr noter que nous sommes sur la reconversion d'un parking, d'un ouvrage existant donc il y a beaucoup moins de coût de structure, mais quand on compare les chiffres nous sommes quand même sur quelque chose qui est assez raisonnable.

Dans la délibération, vous trouvez un plan. Il est intéressant de noter que ce parking est assez grand et le parking vélo sera au 1^{er} niveau situé juste à côté de la sortie piétonne qui donne sur la place Dauphine qui, cela tombe bien, est un peu l'endroit animé et habité de l'Île de la Cité, ce n'est pas fait au hasard et cela permettra d'avoir une facilité d'usage et une expérience usager intéressante. Je mentionne aussi que ce sera une consigne sécurisée avec une ouverture par badge et des caméras pour surveiller tout cela. L'abonnement est d'environ 75 euros par an ou 10 euros par mois, ce qui est quand même très attractif pour les usagers concernés, les habitants, et aussi peut-être les travailleurs de la grande Cité Administrative de l'Île de la Cité qui pourront venir se garer ici.

Je vous invite donc à voter cette délibération et à noter qu'une prochaine délibération devrait nous parvenir pour que le parking de l'Hôtel de Ville soit aussi concerné par ce dispositif.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Florent. Une demande qui nous est faite très régulièrement de parking sécurisé pour les vélos.

C'était donc la DVD 118. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité des participants.

2023 DVD 120 Approbation du plan d'action 2023-2030 « Paris : priorité Piéton ! »

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Il nous reste à présenter le plan piéton, le plan « Paris : priorité Piéton ! » pour le citer dans son nom. C'est la DVD 120 et c'est toujours Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Tout à fait. Cette délibération porte sur le plan « Paris : priorité Piéton ! » qui a été annoncé très récemment par la Ville de Paris. Doté de 300 millions d'euros, ce plan vise à améliorer la sécurité et le confort de marche sur l'espace public dans une logique d'accessibilité à tous les publics. Parmi toutes les mesures proposées, vous avez dans ODS le document complet, les plus emblématiques sont certainement l'objectif de reconquérir 100 ha d'espace public en faveur des piétons d'ici 2030, la création de 100 nouvelles rues aux écoles, ces espaces piétonnisés devant les établissements scolaires et végétalisés quand c'est possible, et la poursuite d'une vision zéro accident grave et mortel.

Je voudrais m'attarder sur ce point-là qui est moins connu parce que c'est quelque chose qui est nouveau à Paris. C'est une démarche inspirée de plusieurs villes, notamment les villes scandinaves, Oslo, Helsinki et les villes nordiques du Canada qui se sont engagées là-dedans avec des résultats tout à fait remarquables. Le nom parle de lui-même, c'est bien sûr un objectif, il peut y avoir quand même 1 accident ou 2 malheureusement, cela arrive, mais les chiffres atteints par exemple par la ville d'Oslo sont tout à fait ambitieux et donnent très positivement envie de rejoindre cette démarche. En 10 ans, ils ont divisé par 10 leur nombre d'accidents mortels et par 3 leur nombre d'accidents graves. Il n'y a pas de recettes magiques, c'est la réduction du trafic automobile, la piétonnisation de rues où il y a des publics sensibles, la création de pistes cyclables, la limitation des vitesses, des choses que nous connaissons, mais qui font système et qui permettent d'atteindre ce type d'objectif.

Ce plan, plus globalement, est bien sûr bienvenu pour mettre en musique la diversité des actions et des services impliqués pour améliorer les conditions de marche sur l'espace public. C'est un levier nécessaire à l'augmentation de la part modale de ce qui est un mode de transport à part entière et en plus totalement décarboné. Il faut rappeler à ce titre que la marche est déjà le mode de déplacement principal à Paris et de très loin puisque 65 % des déplacements se font à pied et c'est même en augmentation de 12 % en 10 ans. De façon opérationnelle, ce plan n'a pas changé fondamentalement la façon dont nous gérons nos projets et dont nous choisissons nos projets puisqu'il répond déjà à ces objectifs à Paris Centre.

Une anecdote, le premier projet lancé dès l'été 2020 à notre élection avec Ariel WEIL, notre maire, lorsque la Section Territoriale de Voirie est venue nous voir pour nous rencontrer, elle nous a dit avoir dans ses stocks un projet dans le 1^{er} arrondissement, rue Saint-Honoré, pour lequel le maire était un peu frileux parce qu'il conduisait à se priver de beaucoup de places de stationnement. Et nous, dès l'été 2020, nous avons dit « banco ! » et c'est le premier projet d'aménagement que nous avons réalisé à Paris Centre. C'est un symbole intéressant et nous avons continué, nous avons fait plusieurs projets d'agrandissement de trottoirs.

Je voudrais quand même mentionner ces 300 millions d'euros de plan piéton. Bien sûr, ce n'est pas nouveau, les projets que nous avons déjà réalisés seront inclus dedans, mais c'est quand même une bouffée d'air budgétaire qui nous a permis, notamment, de boucler le tour de table financier pour notre grand projet rue de Richelieu. Sans cet apport de 1 million d'euros supplémentaires au titre du plan piéton, nous aurions dû faire un projet moins long et agrandir moins les trottoirs ou moins les végétaliser ou utiliser de l'asphalte plutôt que de belles dalles parisiennes.

Que dire d'autre sans être trop long ? Nous avons agrandi les périmètres Paris Respire le dimanche, notamment dans le Marais ; nous avons aménagé après le COVID des Corona trottoirs dont le nom est un peu barbare, mais que nous avons pérennisés au cas par cas avec jusqu'encore très récemment des modifications puisque nous ajustons selon le retour d'expérience ; nous avons converti en aire piétonne ou en zone de rencontre 7 km de voies depuis 2020 pour légitimer la présence des piétons sur l'espace public ; des projets très concrets sont en étude, j'ai parlé de la rue de Richelieu, je peux parler aussi de la placette piétonne rues Pavée-Mahler, de la piétonnisation de la contre-allée Réaumur, de l'agrandissement des trottoirs rue du Quai aux Fleurs avec la plantation de 30 arbres si la préfecture de police nous autorise à faire ce projet.

C'est un plan qui vient mettre en musique, comme je l'ai dit, toutes ces mesures et nous permet d'avoir un peu plus de sous aussi pour continuer cette démarche en faveur des piétons.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Florent. Corine.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité.

Je vais juste ajouter quelque chose. Évidemment, nous allons voter ce plan, c'est une très bonne chose. Il y a une nouveauté dans ce plan. Le déplacement piéton est le déplacement qui concerne le plus de monde à Paris et il va y avoir un soin particulier accordé à l'entretien des trottoirs. Je pense que nous en avons vraiment besoin, nous avons quand même énormément de trottoirs qui sont un peu irréguliers, voire complètement irréguliers, et donc vraiment, cette priorité donnée aux trottoirs est aussi un très beau message envoyé aux piétons.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je crois qu'il y a de bonnes idées, il y a également des oublis, en tout cas des points manquants. C'est vrai que la voirie et le piéton c'est d'abord le trottoir, le trottoir c'est beaucoup de chantiers et la nouvelle stratégie de laisser les boîtes de BTP faire elles-mêmes la rénovation des trottoirs, si j'ai bien compris, cela aboutit à ce que nous ayons des zones entières de trottoirs qui ne sont pas remis en état, donc les gens butent bêtement sur ces irrégularités post-chantier. Vous avez des terrasses qui sont encore envahissantes rue Montorgueil, rue du Bourg Tibourg et dans certains axes les piétons n'ont quasiment plus la place du tout sur les trottoirs qui sont envahis de terrasses. La répression a commencé et c'est une bonne chose, je pense qu'il faut qu'elle aille plus loin.

La mixité ensuite des transports, par exemple à Saint-Paul, fait que les taxis et les bus, même s'ils roulent au pas, c'est un danger, et donc c'est une fausse piétonnisation parce que cette semi-piétonnisation crée une ambiguïté et lorsqu'on enlève les trottoirs parce qu'on est sur une zone, je ne sais pas comment elle s'appelle techniquement, apaisée ou partagée, en fait vous avez quand même des véhicules qui passent et donc que vous n'êtes pas en sécurité.

Une intervenante prend la parole hors micro.

En tout cas, soit vous laissez les trottoirs, soit il faut enlever les voitures, effectivement. Là, nous parlons de bus et de taxis d'ailleurs, pas de voitures. Je pense que l'ambiguïté est préjudiciable.

La mixité, ensuite, entre cyclistes et piétons est un vrai problème. Il y a un moment où il faut accepter, comme certaines zones de pays scandinaves, qu'il y ait des zones de piétons qui soit réservées exclusivement aux piétons avec des cyclistes qui mettent pied à terre sur des zones restreintes, mais des zones denses de piétons. Cela veut dire aussi des carrefours piétons protégés des cyclistes indéclicats, ils sont minoritaires, mais ils sont quand même là et ces cyclistes indéclicats mettent la réputation de l'ensemble des cyclistes en permanence en danger parce que la critique porte sur eux alors que la majorité

aujourd'hui respecte, mais la minorité fait mal. Les ralentisseurs, la répression sur les cyclistes indécents doivent être accentués. Les ralentisseurs ont été rejetés par David BELLIARD, c'est dommage.

Voilà, il y a plusieurs axes qui devront être débattus au Conseil de Paris sur ces sujets-là. Je pense que dans l'ensemble c'est effectivement un plan qui va dans le bon sens, mais ces angles morts devront quand même être abordés. Nous allons nous abstenir sur ce plan en tout cas.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Une petite réponse de Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Surtout sur le point sur les travaux sur les trottoirs. Nous avons beaucoup de travaux sur nos trottoirs. Le cas où effectivement il y a eu une décision, qui date de 8 ou 9 ans, avant c'était la Ville, la DVD qui prenait à sa charge les travaux de réfection des trottoirs post GRDF, Enedis, etc., et qui facturait derrière, et il y a eu une décision de se dire, pas tellement financière parce qu'à la fin c'était une facturation, plutôt pour encombrer les services parce qu'en fait cela encombrait beaucoup les services en termes de capacités d'études et de travaux. Je rappelle que la STV, Section Territoriale de Voirie Paris Centre, mais c'est pareil partout, a fait peu de travaux elle-même, elle a des prestataires, des bailleurs qui vont venir remettre les potelets, refaire un trottoir, faire le marquage, etc., elle est dans la coordination des différents prestataires. Ce qui se passait avant, c'est que les prestataires pour refaire les trottoirs étaient occupés presque à temps plein par les rénovations de travaux tiers et indépendamment du budget, il y avait une perte de capacité à faire opérationnelle. C'était cela la décision à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes très vigilants, il y a des concessionnaires qui jouent le jeu, il y a des concessionnaires qui jouent moins bien le jeu, c'est vraiment variable et nous savons lesquelles jouent plus ou moins le jeu.

Je rappelle la règle, je m'arrête sur cela : quand un concessionnaire finit des travaux, en ce moment on a la rue de Béranger qui est en travaux GRDF, les travaux sont censés se finir hier, ils sont presque finis, à quelques jours près on va y arriver. Une fois que les travaux seront finis et que la date de fin de chantier officielle n'a pas été prolongée, les concessionnaires ont un mois pour remettre en état. Ce qui se passe à Paris Centre, c'est qu'en général je fais moi-même les inspections, cela permet de signaler, il est vrai qu'il y a une marge de progrès, je pense, sur la réception des travaux organisés par nos services, je parle des travaux tiers. Il faut aller plus vers cela, mais nous sommes quand même sortis de la situation de 2020 - 2021 où il y avait vraiment un stock de voiries à réfectionner, nous sommes sortis de ce stock-là avec Alban GIRAUD que je vois là-bas qui s'occupe beaucoup de cela aussi, nous veillons à ce que le flux se fasse normalement pour ne pas avoir une accumulation de stocks de ce type-là. C'est une vigilance du quotidien, mais cela ne se passe pas trop mal globalement.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci Florent. Ultimement, de toute façon c'est la Ville qui vient faire les travaux et qui va ensuite recouvrer. On essaie d'éviter ces situations-là puisque le plan de charge de la Ville est déjà très engagé. Je pense qu'il y a eu un sujet, c'est difficile de dire après coup, de changement de métier qui n'a peut-être pas été accompagné, mais j'ai l'impression que l'on y arrive à peu près, et s'il y a des situations spécifiques de trottoirs qui ne sont pas réfectionnés, une partie des budgets que j'ai cités tout à l'heure servent à ce qu'on appelle de grandes rénovations qui peuvent être des rénovations de chaussées ou des rénovations de trottoirs et on en profite chaque fois qu'on fait des aménagements pour le faire.

De toute façon, cet objectif piétons est le nôtre, il ne s'atteint pas uniquement par des travaux, mais par de nombreuses méthodes et je pense qu'il y a aussi un affichage important de ce qui est la priorité, notre priorité, et elle passe aussi d'ailleurs par le privilège que nous accordons aux bus et aux transports en commun sur des créations de voies de bus.

Nous allons procéder au vote. C'est la DVD 120. Qui vote contre? Qui s'abstient? 4 abstentions. Qui ne prend pas part au vote? Qui vote pour? J'essaie de vous réveiller un petit peu pour la fin. La délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à la majorité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous passons aux vœux. Nous en avons déjà fait un, il nous en reste quelques-uns.

Le prochain vœu va poursuivre et il s'inscrit parfaitement dans la discussion que nous avons, « priorité Piéton ! » mais priorité aussi aux personnes qui sont à mobilité réduite et qui circulent en fauteuil roulant électrique. Nous allons reparler de leur cohabitation avec les aménagements, avec les cyclistes. C'est le vœu présenté par Florent GIRY.

VŒUX

VPC 2023 28 Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à la circulation des personnes équipées de fauteuils roulants électriques sur les aménagements cyclables

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Le vœu est long, je ne vais pas tout lire, il se veut un peu exhaustif pour faire un panorama de tout. Je vais aussi pointer les différences par rapport au vœu que vous avez sur pièces, vous allez voir, c'est très mineur. Le principe général de ce vœu est qu'il part du constat,

qui n'est pas que le nôtre, c'est un peu une marotte à l'Assemblée nationale et au Sénat, tous les 2 ans il y a une question d'un député ou d'un sénateur sur ce sujet. Des associations de représentants des personnes handicapées, notamment l'Association des Paralysés de France, portent ce sujet régulièrement à l'attention du public. Il n'y a jamais rien qui est clarifié. Le problème est le suivant : le Code de la route est ambigu et même pas cohérent en lui-même sur cette option qu'ont les personnes en fauteuil roulant, notamment électrique, de circuler sur les voies cyclables et les voies vertes.

Pourquoi c'est important ? Parce qu'aujourd'hui le Code de la route prévoit que les personnes en fauteuil roulant peuvent circuler s'ils veulent sur la chaussée. On comprend bien que circuler sur une chaussée, s'il n'y a pas un aménagement, ce n'est pas applicable en réalité. Il y aurait eu des verbalisations, pas à Paris particulièrement, mais des associations pointent des verbalisations de personnes en fauteuil roulant sur les pistes cyclables. On est en train de mettre un réseau cyclable très important à Paris et dans la plupart des grandes villes, d'ailleurs même Nice et d'autres villes qui sont d'obédience peut-être différente le font, c'est dommage que cela ne permette pas un énorme gain d'autonomie dans les déplacements pour les personnes en fauteuil alors que c'est ce qu'on observe aux Pays-Bas et au Danemark.

C'est ce que ce vœu dit, simplement. Le gouvernement fait un peu, pas subtilement du tout, le lien avec les jeux paralympiques qui sont quand même l'occasion de créer un réseau d'olympistes pour relier les sites olympiques. Ce serait quand même dommage que les athlètes paralympiques ou leurs spectateurs concernés ne puissent pas emprunter ces modes de déplacement là alors même que le métro n'est pas accessible. Il y a une fenêtre d'opportunité pour nous, pour interpeller l'État et leur dire que c'est le moment de clarifier la règle. Chacun fera ce qu'il veut après, ce n'est pas une obligation d'utiliser les pistes cyclables, c'est une possibilité qui doit être claire.

La différence du vœu sur table par rapport au vœu envoyé dans ODS, ce sont des considérants en plus pour mentionner le code de la rue que j'avais oublié, mentionner l'Association des Paralysés de France qui porte ce combat. Vous observez qu'on passe de 4 puces à 2 puces dans les demandes à la fin parce qu'il y avait 2 des 4 puces qui étaient des choses que nous pouvons faire nous-mêmes, donc pour ne pas faire un vœu à nous-mêmes, on a gardé les 2 puces qui correspondent à des demandes et les 2 puces que nous pouvons faire nous-mêmes à Paris Centre sont devenues des considérants, c'est la subtilité. Nous avons une utilisatrice ici qui sera contente de pouvoir...

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Jacques.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

C'est pour une explication de vote, Monsieur le Maire. Nous voterons, bien entendu ce vœu, mais nous souhaitons, le groupe Écologiste, y apporter quelques questionnements, quelques précisions. Nous le voterons parce que je pense que de toute façon il sera rediscuté dans le cadre du débat sur le plan « priorité Piéton ! » à Paris pour être amendé.

Autant je comprends l'intention et la nécessité de faciliter les déplacements des personnes en fauteuil, c'est tout à fait légitime, autant je trouve qu'il y a un déficit de concertation à l'égard des associations cyclables qui ne sont pas mentionnées dans le vœu et qui eux-mêmes circulent sur des pistes certes plus nombreuses. Si j'en crois certaines, et je ne vais pas reprendre l'exemple de la piste boulevard Sébastopol qui est largement encombrée et assez anxiogène à certaines heures en raison du flux important d'usagers cyclistes qui l'empruntent.

Nous souhaiterions que dans le cadre du Conseil de Paris ce vœu soit rediscuté avec les associations cyclables, qu'au préalable on prenne contact avec elles pour savoir ce qu'elles en pensent et comment une cohabitation harmonieuse pourrait se dérouler entre cyclistes et personnes en fauteuil sur des sites qui leur soient réservés.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

C'est aussi une question de densité de circulation, donc prendre langue avec les associations cyclistes me paraîtrait de bonne politique avant de s'engager plus en avant.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Un mot de conclusion pour Florent.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

J'ai bien remis dans le vœu le principe de doubler Sébastopol qui effectivement a été voté au Conseil de Paris et cela ne fera que du bien pour tout le monde, y compris pour demain les PMR qui seront dedans. Je ne m'inquiète pas trop pour l'avis des associations de cyclistes, mais sur le principe je pense que ce n'est pas aux associations de cyclistes, pourtant j'en suis, de définir qui doit avoir accès aux pistes cyclables. C'est bien aux valides de s'adapter aux plus fragiles et donc c'est bien aux cyclistes de ralentir pour demain s'adapter si c'était ouvert. Je ne m'inquiète pas trop sur le principe.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

C'est une réponse, merci. Nous n'avons pas de débat à organiser sur ce sujet-là en séance. Nous allons voter le vœu.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Il me semble l'avoir déjà vue il y a 3 ans, en tout cas c'est une mesure importante qu'il faut remettre sur la table. Aujourd'hui, Paris n'est pas une ville facile pour les PMR, les bus pallient l'incapacité du métro pour des raisons réglementaires puisque la RATP nous a expliqué que c'était extrêmement coûteux et compliqué pour le métro, mais là au moins pour les cyclables c'est une vraie demande. Il y a une question vitesse, mais encore une fois, on peut toujours s'extraire des pistes protégées sur un petit segment et rattraper, donc les cyclistes peuvent s'adapter. Les cyclistes roulent à 10 km/h, 12 km/h, 13 km/h, ils agacent beaucoup de gens derrière, cela fait partie de la circulation et l'on ne va pas taper sur les cyclistes qui vont trop lentement.

Je crois que cela va dans le bon sens, on va en tout cas soutenir activement cette mesure. Merci.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a les demandes et il y a la pratique, cela se passe généralement bien, mais c'est mieux que ce soit juridiquement bordé. C'est le sens du vœu.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Le vœu est adopté à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2023 29 Vœu déposé par le groupe Paris en Commun relatif à l'augmentation des capacités d'hébergement d'urgence et à l'héritage solidaire des JOP

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Je présente rapidement le prochain vœu, il nous en reste 2.

Il s'agit d'une conséquence logique de ce que j'ai dit en préambule en communication, le vœu concerne l'hébergement d'urgence, on constate une situation extrêmement difficile. On peut l'inscrire aussi d'ailleurs dans la demande d'héritage solidaire des Jeux olympiques et paralympiques qui s'inscrivent dans une volonté d'avoir un héritage. Cet héritage sera social puisque nous voyons déjà une pression sur l'hébergement, il y a des hôtels qui étaient des hôtels sociaux qui commencent à être préparés pour les Jeux olympiques et paralympiques. Ce n'est sans doute pas la principale explication, mais cela concourt à la

difficulté de relogement ou de logement d'urgence. Nous souhaitons au contraire que ces Jeux olympiques s'inscrivent dans un héritage social.

Nous constatons tous la dégradation forte des conditions de vie déjà très difficiles des publics qui sont à la rue. Je ne reprends pas tous les considérants, mais en moyenne sur les personnes qui appellent le 115 pour une prise en charge, plus de 1000 par jour reçoivent une réponse négative avec un pic à 1400 qui a été atteint plusieurs fois juste pour ce dernier mois.

Je disais tout à l'heure que j'avais fait l'exercice d'appeler le 115 et je vous invite à le faire de temps en temps, pas pour encombrer les lignes, mais pour me rendre compte et l'on m'a dit que toutes les lignes de mon correspondant étaient occupées. Il faut se rendre compte quand même de la vie de quelqu'un qui est à la rue et qui consacre parfois l'essentiel de son temps à téléphoner pour se retrouver une place parce qu'elles ne sont pas garanties, elles ne sont pas prolongées et parfois avec en plus une réponse négative en bout de course qui amène à devoir se trouver un lieu à la rue. Tout cela, nous le savons.

Aujourd'hui, ce vœu sera présenté, je crois, dans plusieurs arrondissements, dans beaucoup d'arrondissements, en sachant que nous partageons avec d'autres arrondissements une situation que nous n'avions pas vue depuis très longtemps où même des familles avec des femmes enceintes de 8 mois, des enfants de moins de 3 mois, des publics extraordinairement précaires et extraordinairement prioritaires à l'aune de nos règles intuitives, font partie chaque soir des plus de 20 % de ces familles dites prioritaires que le 115 n'arrive pas à héberger. Nous assistons à la multiplication des signalements de famille avec enfants sans solution d'hébergement depuis la rentrée scolaire, nous avons 75 familles à l'échelle de Paris, nous en avons eu quelques-unes.

J'ai dit tout à l'heure que nous étions heureux ce soir d'avoir pu mettre à l'abri des familles avec enfants scolarisés et même quelques enfants pas encore scolarisés, mais cela reste une goutte d'eau. Par ce vœu, il y a quelques propositions qui concernent la Ville elle-même, mais nous interpellons aussi l'État et notamment, et je lis juste cette demande, que « l'hébergement des jeunes en cours d'évaluation de leur minorité » soit mis en place en sachant que c'est une partie du public aujourd'hui qui est sur le parvis Élise-et-Célestin-Freinet devant l'école Saint Merri et Renard.

Je demande à l'État, je lis aussi ce qui concerne l'État, « que l'État assume ses compétences obligatoires au titre de la solidarité nationale en ouvrant dans les meilleurs délais – immédiatement – des places d'hébergement d'urgence intercalaires et des centres d'hébergement pérennes en Île-de-France pour tous les publics » y compris donc pour ces jeunes ayant engagé un recours en reconnaissance de minorité devant le juge des enfants. Cela veut dire que tant que le recours est en cours, ils sont majeurs et à ce titre, ils ne peuvent pas être considérés comme échappant à l'obligation d'hébergement de l'État.

Il y a d'autres choses dans le vœu, mais ce serait bien si nous le votions de manière solidaire. J'en profite pour saluer l'attitude des élus qui, quels que soient nos bords, se comportent de manière extrêmement respectueuse sur ce sujet qui nous concerne tous,

un sujet qui transcende nos clivages politiques, il faut aujourd'hui une très grande mobilisation. Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie de ce vote à l'unanimité pour ce vœu.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

VPC 2023 30 Vœu déposé par Jacques BOUTAULT et les élu.es du groupe écologiste relatif à l'expérimentation à Paris Centre du nourrissage contraceptif encadré des pigeons

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Nous terminons sur un sujet plus technique. C'est Jacques qui présente le vœu d'expérimentation du nourrissage contraceptif encadré des pigeons et nous allons expliquer comment.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Nous allons prendre notre envol pour terminer ce Conseil. C'est un vœu sur les pigeons qui constituent un élément essentiel de la biodiversité et du patrimoine faunistique parisien où ils vivent très difficilement voire ils survivent.

Il faut savoir que l'ancêtre sauvage du pigeon biset, qui est celui qui peuple notre ville, vivait dans des falaises avant d'être domestiqué et l'espèce développée d'abord pour sa fiente qui est un excellent engrais agricole, puis pour sa chair, et enfin comme porteuse de messages, notamment jusqu'à la Première Guerre mondiale. Après avoir fortement concouru au développement de cette espèce animale, l'homme l'a abandonnée et depuis elle vit à proximité des humains, dans les villes. C'est donc un animal ni sauvage ni domestique, mais liminaire. Il ne faut pas les confondre avec leurs cousins les pigeons ramiers ou la tourterelle.

Ces animaux sont exclusivement granivores, leur nourrissage est interdit par le code sanitaire et de ce fait ils intègrent le plus souvent de la nourriture qui est inappropriée, nocive pour leur santé. Ils sont à la recherche perpétuelle de nourriture et se blessent fréquemment les pattes avec les fils ou les cheveux qui sont sur la chaussée ce qui fait qu'ils ont souvent un aspect qui les rend peu attractifs. Cette allure malade concourt à renforcer le rejet dont ils sont l'objet par certains de nos concitoyens et concitoyennes et alimente les phobies de toutes espèces.

Des solutions existent, la Ville en a mis une en place, insuffisamment, mais les pigeoniers contraceptifs contribuent à répondre à ces problématiques pour réguler les populations de

pigeons et contribuer à améliorer leur santé. Celle-ci est insuffisante et une expérimentation a été menée dans plusieurs villes dont Ixelles en banlieue de Bruxelles qui permet de donner des graines contraceptives à ces pigeons, donc de les nourrir et de les réguler en même temps. Cette proposition a été adoptée par le Conseil de Paris sous réserve qu'une étude valide l'efficacité du nourrissage pour éviter que, par exemple, cela attire d'autres animaux qui ingéreraient ces graines qui comportent des molécules médicamenteuses puisqu'elles sont contraceptives, et soient malades. Pour l'instant, ce n'est pas en place, malheureusement, je pense que nous pourrions aller plus vite avec un petit peu plus d'audace, nous allons nous en tenir là.

Le vœu propose tout simplement que Paris Centre soit un peu pionnier dans la mise en œuvre de ce nourrissage expérimental des pigeons et donc expérimente, une fois que la Ville de Paris aura mené ses études, et nous souhaitons qu'elle les mène rapidement, cette nouvelle technique.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

A priori nous sommes plutôt favorables, mais c'est vrai que la question d'autres animaux qui prendraient des graines et de ceux qui mangeraient des pigeons qui en sont nourris se pose au niveau des risques sanitaires.

Jacques BOUTAULT, Adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire, du tri, de la réduction et de la valorisation des déchets, du recyclage et réemploi, de la condition animale et de la résilience

Le risque qui est anticipé par la Ville de Paris est que d'autres animaux ingèrent ces graines. Le pigeon a une chair exquise, paraît-il, je n'en ai jamais consommé, Hemingway l'a beaucoup fait et il le relate dans ses mémoires parisiennes, mais il n'avait pas le choix, c'est quand il était vagabond à Paris pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le pigeon se consomme, je ne vous l'apprends pas, mais a priori, car il n'y a pas d'études qui ont été menées, le fait qu'il ingère ce médicament qui est de la... j'ai oublié le nom de cette molécule, cela ne me reviendra pas, est inoffensif ensuite y compris pour les êtres humains.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Merci il a beaucoup de talent, ce garçon.

Je vous propose que nous votions tel qu'il est dans cette version ainsi commentée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Il est adopté à l'unanimité.

À l'issue d'un vote à main levée, le vœu est adopté à l'unanimité des participants.

Ariel WEIL, Maire de Paris Centre

Cela conclut notre Conseil avec simplement quelques toutes petites annonces, je vais faire rapide :

- Le prochain Conseil de Paris aura lieu du mardi 12 décembre au vendredi 15 décembre, on sait quand on commence, on ne sait jamais quand on finit, mais il pourra se dérouler jusqu'à la fin du vendredi 15 décembre,
- Le prochain café du Maire ce samedi, nous renouons avec les débuts, les premiers samedis du mois, suivez les informations de la mairie, ce samedi 2 décembre nous vous dirons où, ce sera dans le 2^e arrondissement,
- Une exposition sur les 100 ans de présence chinoise à Paris 3^e arrondissement jusqu'au jeudi 7 décembre,
- À la mairie de Paris Centre, un concert de l'association Equivoix dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida le samedi 2 décembre à 18 h ou 20 h,
- La fête de fin d'année de Paris Centre, le mercredi 6 décembre de 14 h à 18 h sur le parvis de la mairie,
- Le marché traditionnel du Lions Club du vendredi 8 décembre au dimanche 10 décembre à la halle des Blancs-Manteaux.

C'est la fin des annonces et c'est la fin du Conseil. Je vous remercie.

La séance est levée à 22 h 17.

| Maire de Paris Centre | Secrétaire de séance |
|-----------------------|----------------------|
| Ariel WEIL | Luc FERRY |